

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 59^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 20 Novembre 1969.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1970 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4047).

Affaires culturelles.

MM. Pomlatowski, suppléant M. Boisdé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires culturelles ; de la Verpillière, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles ; Beauguitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Michelet, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

MM. le président ; Peyrefitte, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Péronnet, Ollivro, Leroy, Paul Caillaud, Jacques Vendroux, Mainguy, Chazelle, Marcus, Julia, Leroy-Beaulieu, Buot.

Renvol de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4065).

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970. (N° 822, 835.)

AFFAIRES CULTURELLES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, quarante minutes ;

Commissions, trente-cinq minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, cinquante-cinq minutes ;

Républicains indépendants, vingt minutes ;

Socialiste, vingt minutes ;

Communiste, dix minutes ;

Progrès et démocratie moderne, dix minutes ;

Isolés, cinq minutes.

J'insiste auprès des orateurs pour qu'ils veuillent bien respecter les temps de parole qui leur ont été impartis.

Étant donné l'ordre du jour très chargé auquel l'Assemblée doit faire face avant samedi soir, je prolongerai la séance jusqu'à douze heures quarante-cinq, et je proposerai à M. le président d'avancer la séance de ce soir de vingt et une heures trente à vingt et une heures.

La parole est à M. Poniatowski, suppléant M. Boisdé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires culturelles.

M. Michal Poniatowski, rapporteur spécial suppléant. Mesdames, messieurs, l'an passé votre rapporteur spécial définissait ainsi le budget des affaires culturelles : « Il s'agit d'un budget d'attente, ni favorisé ni sacrifié. Il s'agit d'une pause qui doit être mise à profit pour une intense préparation du nouvel élan de la politique culturelle ».

Or cette définition d'un budget « ni favorisé ni sacrifié » s'appliquait à un budget des affaires culturelles qui progressait de 16,2 p. 100 dans un budget général qui augmentait de 18 p. 100.

Cette année-ci, le budget des affaires culturelles, loin de marquer une avance, diminue de 4 p. 100. Compte tenu de la hausse des prix, les moyens d'action de ce département diminueront de 8 à 10 p. 100 par rapport à 1969.

Les crédits de paiement pour le fonctionnement et l'équipement tombent de 618,5 millions de francs à 586,3 millions. Ce chiffre représente environ 0,4 p. 100 du budget général et 2 p. 100 — c'est un exemple — du seul budget militaire.

Il n'est donc plus question aujourd'hui de pause, mais de recul.

Je me permettrai, monsieur le ministre, de vous signaler particulièrement la nécessité d'une politique dans les différents domaines soumis au contrôle de votre ministère, car il ne suffit pas d'augmenter les dotations budgétaires. Encore faut-il que vous disposiez des moyens législatifs et administratifs de dépenser.

Un redressement budgétaire comporte un préalable : la définition d'une politique claire et précise pour les différents secteurs du budget des affaires culturelles. L'argent doit toujours être un moyen au service d'une politique. En définitive, c'est seulement lorsque vous aurez élaboré une politique et que vous vous serez doté de l'appareil législatif et administratif nécessaire que vous pourrez échapper de manière utile et justifiée à l'austérité dans laquelle est tenu votre budget.

J'ai donné un grand nombre de détails dans mon rapport écrit. Je passerai donc rapidement sur les principaux chapitres qui me paraissent mériter l'attention.

Et d'abord la sauvegarde du patrimoine architectural. Il est nécessaire d'établir un fichier qui comporterait le classement des monuments selon leur valeur architecturale et leur état de vétusté. Ainsi serait établi un ordre d'urgence des travaux à entreprendre. Actuellement les décisions sont prises trop souvent au hasard.

En ce qui concerne la réforme administrative, je souhaite que le ministère d'Etat renforce progressivement les services extérieurs. Vous avez déjà entrepris des actions dans cette voie ; mais cette décentralisation reste encore très incomplète.

Vous avez engagé une action pour assurer le transfert de la maîtrise de l'ouvrage à la personne physique ou morale intéressée. La direction de l'architecture a pris récemment plusieurs mesures en ce sens et je tiens, monsieur le ministre, à vous en féliciter ainsi que vos services.

À propos de ce transfert, dans le même esprit, les collectivités locales ne pourraient-elles tenir davantage compte, pour la fixation de la cote mobilière, de la charge financière supportée par les propriétaires pour l'entretien de leur patrimoine historique ?

La commission des finances est revenue comme elle le fait chaque année sur le problème des architectes. Elle a souhaité qu'une étude d'ensemble soit entreprise sur leur statut et notamment sur la séparation des architectes en deux corps distincts, la hiérarchie établie entre ces deux corps, la distinction, souvent factice, entre les travaux de restauration qui sont du ressort exclusif d'une catégorie, et les travaux d'entretien confiés à l'autre.

Nous nous sommes également demandé si la programmation des travaux, qui serait établie en fonction du fichier que j'évoquais à l'instant, ne pourrait pas aboutir, à l'avenir, à la souscription d'un contrat par lequel les hommes de l'art s'engageraient expressément à élaborer dans des délais déterminés des devis rigoureux et à en contrôler d'une manière permanente l'exécution.

Enfin, nous retrouvons aussi la nécessité d'établir un fichier des travaux urgents et un programme pour les entreprises qui travaillent avec les monuments historiques, car elles se trouvent bien souvent devant une grande incohérence de leurs plans de charge, devant une diversité des coûts selon les travaux et devant des retards de paiement dont l'administration est responsable.

Tous ces éléments contribuent à l'élévation des prix, lesquels n'assurent pas pour autant des bénéfices substantiels aux entrepreneurs.

Les faillites et les transferts d'activité hors du secteur des monuments historiques l'indiquent assez.

En dépôt de certaines innovations, je dois dire que lorsqu'on visite des musées à travers la France, on trouve trop souvent leur cadre vétuste et leur présentation Louis-philipparde.

Le Louvre a cherché à échapper à cette tendance. Des progrès assez substantiels ont été faits : mais la solution définitive réside à n'en pas douter dans le départ, depuis longtemps attendu, du ministère des finances de l'aile qu'il occupe rue de Rivoli pour des locaux modernes et fonctionnels qui seraient beaucoup plus efficaces.

On pourrait alors sortir des combles et des caves du Louvre les très nombreux objets d'art qui s'y trouvent actuellement stockés.

Il convient également de souligner que la situation des musées de province est devenue préoccupante faute de locaux et de personnel. Nombre de musées sont en péril. Ils ne sont pas gardés, si ce n'est par le conservateur, sa femme et un seul gardien. Si les œuvres qu'ils abritent étaient assurées, je suis persuadé que les vols seraient beaucoup plus nombreux. La seule protection de ces œuvres est l'absence de contrats d'assurance.

Pour faciliter l'enrichissement des collections des musées, ne serait-il pas possible de mettre en application les dispositions de la loi votée en 1968, à l'instigation de la commission des finances, qui permet aux héritiers de s'acquitter de leurs droits de succession en nature et pas seulement en espèces ?

J'arrive aux théâtres et d'abord aux théâtres nationaux.

La Comédie française, le Théâtre français et le T.N.P. formaient un ensemble remarquable. Après le départ de Jean-Louis Barrault, l'avenir du Théâtre de France est toujours incertain. Bien qu'il soit fermé, il nécessite certaines dépenses de personnel et d'entretien. Il y a à un gaspillage des crédits. Monsieur le ministre, il faut ou bien que ce théâtre soit rouvert, ou bien qu'il soit définitivement fermé.

Le théâtre privé connaît une situation difficile. Un simple souci d'équité devrait inciter le Gouvernement à supprimer, comme pour le cinéma, l'impôt sur les spectacles. En attendant cette suppression, le nombre des premières représentations données en franchise de l'impôt sur les spectacles devrait passer de 80 à 100 pour les pièces n'ayant jamais été jouées dans leur langue originelle, et de 50 à 80 pour les autres.

Et puis, comme les aléas du succès sont peut-être plus grands pour une nouvelle pièce que pour un film, un régime fiscal particulier devrait être conçu afin de compenser, autant que possible, les risques encourus, notamment en offrant la possibilité d'étaler dans le temps les recettes, de façon à permettre la création de nouvelles provisions pour risques, à l'image de ce qui a été imaginé en faveur de la création littéraire ou artistique et même pour le champagne.

Quelques mots maintenant des théâtres lyriques nationaux. Hélas ! l'art lyrique continue à végéter tant à l'Opéra — nous en avons vu un exemple hier — qu'à la salle Favart où le taux de fréquentation n'a atteint en 1968 que 66 p. 100.

Monsieur le ministre, il n'y a pas de lieu en France où la minute de sommeil coûte aussi cher à l'Etat ! (Sourires.)

De temps en temps, la morne répétition du répertoire habituel est interrompue par un succès dû à l'apparition d'artistes de renommée internationale et à des décors de plus en plus somptueux dont l'Etat, au demeurant, supporte seul les frais.

Jean Vilar, qui était sans illusion, proposait la suppression de la salle Favart. Je pense que le moment est venu de traiter ce problème. Il faut redresser cette situation par une profonde réforme et probablement un nouveau statut.

La création des centres dramatiques et des troupes permanentes a été un grand succès, mais j'exprimerai une certaine inquiétude sur leur gestion financière qui est assurée généralement par l'animateur lui-même. Chacun sait que les artistes sont rarement réputés pour leur rigueur financière. Des problèmes se posent nettement dans ce domaine précis.

J'en viens aux maisons de la culture. Après plusieurs années d'expérience, le temps de la réflexion est probablement venu. En créant les maisons de la culture, André Malraux visait

quatre objectifs très précis : faire accéder le public aux grandes œuvres du patrimoine culturel national et universel, présenter des expressions diverses de la culture, disposer d'un lieu de rencontre entre les artistes et la population, enfin encourager la création.

Aujourd'hui, certaines lacunes doivent être comblées. Quelles sont-elles ?

En premier lieu, la plus grave est sans doute le fossé qui tend à se creuser entre, d'une part, les animateurs et une petite partie de la population qui les entoure — une élite intellectuelle — et d'autre part, l'ensemble de la population, notamment celle qui appartient au monde du travail.

En second lieu, une tension de plus en plus forte s'est installée entre les animateurs et les municipalités. Les animateurs ont tendance, en effet, à considérer la maison de la culture comme un établissement leur permettant essentiellement d'épanouir leur talent. Ils doivent comprendre qu'une maison de la culture est la maison de tous les habitants de la cité et non leur entreprise personnelle.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial suppléant. En troisième lieu, la gestion financière des maisons de la culture se traduit souvent par une insuffisance des prévisions et une politique du fait accompli qui oblige les collectivités locales et l'Etat à couvrir a posteriori des dépenses non prévues. Cela résulte d'ailleurs en grande partie de l'effacement progressif des conseils d'administration existant auprès de ces maisons de la culture.

Nous nous sommes demandé si, au nombre des orientations que l'on pouvait prendre, il ne convenait pas de donner maintenant un statut définitif aux maisons de la culture, de prévoir un nouveau conseil quadripartite qui serait composé des représentants d'associations d'intérêt général — par exemple, les associations de parents d'élèves et certaines associations syndicales — des représentants des pouvoirs publics, de ceux des collectivités locales et des délégués du personnel artistique, mais où les représentants des collectivités locales joueraient un rôle important, sinon déterminant.

Ce conseil aurait pour mission essentielle de déterminer les programmes, compte tenu des aspirations de la population. Il établirait l'évaluation des dépenses et en surveillerait la réalisation.

L'animateur ne serait que l'exécutant des décisions de ce conseil d'administration. Afin de permettre un contrôle sérieux des dépenses, un fonctionnaire compétent serait responsable de la tenue des comptes.

J'évoquerai pour terminer, monsieur le ministre, les problèmes du cinéma. Nous savons tous la régression que connaît le cinéma actuellement : 331 millions de spectateurs en 1958, 201 millions en 1968. Les causes de cette désaffection sont diverses. Je les ai exposées dans mon rapport écrit, mais je voudrais insister sur plusieurs points qui me semblent importants.

D'abord, en ce qui concerne la production des films : sans l'aide de l'Etat, l'industrie cinématographique française disparaîtrait. Les statistiques montrent que le soutien de l'Etat entre pour près d'un tiers dans le montant total des investissements effectués pour la production des films de long métrage : 60 millions de francs sur un total de 200 millions environ. Malgré cette aide, le nombre des films français est tombé de 79 en 1960 à 49 en 1968.

Le solde des capitaux investis et des intérêts dus, comparé au montant des recettes en France et à l'étranger et compte tenu de la fiscalité, fait apparaître, en moyenne, un déficit pour le producteur de l'ordre de 20 p. 100. C'est dire que sans l'aide de l'Etat, qui atteint environ le tiers du montant des investissements, sans la garantie du Trésor français qui est accordée aux emprunts sollicités auprès des banques, sans l'aide automatique, et les avances sur recettes, il n'y aurait plus d'industrie française cinématographique.

En ce qui concerne la distribution des films, il serait souhaitable que les sociétés nationales ou régionales de distribution de films, qui contribuent au financement de la production des films, puissent bénéficier du fonds de garantie institué par le centre national de la cinématographie pour les prêts bancaires.

Enfin, M. Beauguitte évoquera le problème de l'avenir de la diffusion par relais hertziens. C'est un problème extrêmement important sur lequel je lui laisse le soin d'intervenir.

L'aide automatique de l'Etat et les avances sur recettes pourraient faire l'objet de certaines observations que je ne vous ferai pas, monsieur le ministre, car, en réalité, celles que l'on a tendance à exprimer se rapportent le plus souvent à l'éventualité d'un financement de films critiquables sur le plan moral.

J'ai examiné la liste des films financés par l'aide automatique et les avances sur recettes. Je dois dire que je n'y ai rien trouvé de profondément ni de gravement critiquable.

Il reste le problème des rapports entre l'O. R. T. F. et le cinéma, sur lequel je conclurai.

L'O. R. T. F., à l'heure actuelle, bénéficie d'un monopole pour la fabrication de ses films. Il ne s'adresse pas suffisamment à l'industrie du cinéma. Il en résulte qu'il produit lui-même des films exceptionnellement coûteux et souvent produits dans des conditions anormales.

Il nous semble particulièrement souhaitable que puisse s'instaurer une collaboration qui fournirait à l'industrie cinématographique des débouchés importants, tandis que l'O. R. T. F. bénéficierait des techniques et du talent des vrais spécialistes du cinéma.

Monsieur le ministre, sous réserve de ces observations, la commission des finances a conclu à l'adoption du projet de budget des affaires culturelles. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, du groupe Progrès et démocratie moderne et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. de la Verpillière, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles.

M. Guy de la Verpillière, rapporteur pour avis. Il doit être difficile, monsieur le ministre, de diriger les affaires culturelles, d'avoir devant soi un si vaste champ d'action et de disposer de moyens aussi limités : à peine 0,43 p. 100 de notre budget général. Nous sommes loin du seuil de 1 p. 100, généralement reconnu comme satisfaisant pour représenter la part du budget national consacrée à la culture.

Le rapporteur de la commission des finances vient de nous donner les éléments chiffrés du budget soumis à notre approbation. Nous ne pourrions approuver ce budget si nous n'étions pas persuadés que le recul enregistré cette année n'était dû uniquement aux impératifs du redressement monétaire.

Aussi les observations que je vais me permettre de vous présenter au nom de la commission des affaires culturelles, observations qui sont le fruit de nos réflexions communes sur les activités de votre ministère, n'ont-elles d'autre souci que de vous faire dépenser mieux puisqu'il vous faut dépenser moins, ou de vous aider par quelques suggestions dans l'action culturelle dont vous avez la charge.

Notre première observation portera sur les musées dont le taux de fréquentation continue de progresser, ce qui justifie l'attention toute spéciale que leur portait votre prédécesseur qui entendait faire accéder le plus grand nombre à la connaissance des œuvres culturelles et artistiques de notre patrimoine.

Le musée du Louvre vient largement en tête non seulement par le nombre des visiteurs, mais aussi par la somme des crédits dont il a bénéficié.

Votre commission se félicite très vivement de l'œuvre ainsi accomplie qui permet à cet incomparable palais d'être à nouveau digne des chefs-d'œuvre qu'il abrite, mais nous souhaiterions que les étrangers, et les Français aussi, ne limitent pas leur pèlerinage culturel aux seules sources du Louvre et de Versailles et qu'un effort particulier soit fait en faveur des autres musées nationaux.

Pour faciliter cette promotion, vous avez la possibilité d'utiliser la télévision dont certains reportages intelligemment commentés à l'intérieur des musées ont eu une incidence heureuse et immédiate sur le nombre des visiteurs.

Dans le même esprit, ne pourrait-on, comme il vous l'est souvent demandé, grâce aux innombrables pièces de collection que possède le Louvre et qui, pour une large part, restent dans les réserves, enrichir au moins temporairement les collections de certains musées de province ?

Enfin, il est à remarquer que la France ne dispose pas d'un inventaire et d'une répertoire photographique des œuvres exposées dans les musées sous la forme de catalogues, ni d'un organisme central destiné aux études et aux recherches, analogue au bureau royal d'histoire de l'art et de la documentation artistique qui existe en Hollande.

Les musées de France ne pourraient-ils, comme le fait le centre national d'art contemporain, dresser un inventaire, établir une documentation, photographier chaque œuvre ? Un outil de travail inappréciable serait ainsi à la disposition des spécialistes ou des amateurs. N'est-ce pas la première démarche à entreprendre pour créer le « Musée imaginaire » ?

Si je me réfère aux indications qui m'ont été fournies sur le nombre des spectateurs, il est indiscutable que le théâtre privé souffre encore actuellement d'une crise malgré certaines

dispositions favorables adoptées l'année dernière à son égard. Il lui appartient de s'interroger sur la direction que doit prendre sa nécessaire adaptation aux besoins et aux goûts du public. Le cas échéant, vous ne refuseriez pas, monsieur le ministre, j'en suis persuadé, votre concours.

Mais pour les théâtres nationaux et spécialement le doyen de nos théâtres, nous sommes plus directement concernés. La Comédie-Française déploie une activité théâtrale intense : la saison dernière, 532 représentations de 36 pièces différentes ont été données.

Un effort aussi remarquable de la part des comédiens et de de tous ceux qui travaillent avec eux, mérite que leur soient donnés les moyens matériels de la poursuivre. La Comédie-Française reste, à l'heure actuelle, l'un des deux seuls théâtres nationaux de Paris. Permettons-lui de se moderniser et de disposer au moins de l'espace vital indispensable. Ne pouvez-vous lui obtenir, comme elle le souhaite, les locaux de la rue Montpensier actuellement occupés par le Conseil constitutionnel ? Sinon, rendez-lui l'Odéon.

J'en arrive aux théâtres lyriques nationaux qui vont faire l'objet, après plusieurs années d'études, d'une réforme profonde. Il n'est pas possible, dans le cadre de ce court exposé, de vous faire des propositions concrètes. Mais vous pourriez, le cas échéant, compter sur le concours de la commission des théâtres lyriques, si vous jugiez utile de la réunir, car cette nécessaire réorganisation saute aux yeux de tous.

Elle apparaît d'abord dans le montant de la subvention qui, malgré la réduction dont elle a fait l'objet, passe encore le cap des trois milliards et demi d'anciens francs, quand les recettes atteignent difficilement le cinquième de cette somme.

Elle apparaît ensuite dans l'examen du bilan d'activité. L'Opéra donne à peine 200 représentations par an. Le corps de ballet, dont la qualité est indiscutée, ne se produit pas plus de soixante soirées par an. Aucune création mondiale n'a eu lieu à l'Opéra depuis une douzaine d'années. Nous assistons donc à une véritable sclérose de la Réunion des théâtres lyriques nationaux. N'hésitez pas, monsieur le ministre, à réveiller cette vénérable maison. Faites-y entrer un air plus frais qui chassera les routines et peut-être même les privilèges.

Donnez-lui l'équipement technique correspondant aux exigences actuelles de l'art lyrique, et l'Opéra pourra alors obtenir des résultats et une rentabilité en harmonie avec l'effort financier consenti par l'Etat pour son fonctionnement.

Je ne puis tourner cette page consacrée aux théâtres sans dire quelques mots des théâtres lyriques ou dramatiques de province qui contribuent tant au spectacle français et à la vie culturelle régionale.

Les difficultés actuellement rencontrées par les maisons de la culture font apparaître, mieux que tout autre argument, l'œuvre remarquable accomplie sans bruit et avec des moyens plus modestes par les animateurs de la décentralisation théâtrale.

Les huit maisons de la culture en activité figurent, en effet, dans le budget pour un crédit total de fonctionnement et d'équipement de 23.600.000 francs.

C'est un effort important, supérieur à celui de l'année dernière, qui est consenti pour donner corps et vie à ces établissements, la grande idée de votre prédécesseur. « Innovation intéressante et exemplaire », avez-vous dit, monsieur le ministre. Je partage votre point de vue.

Mais si, en ce domaine, M. Malraux nous a apporté « l'espoir », nous nous heurtons maintenant à la difficile « condition humaine ».

M. Roland Leroy. En réalité, c'est « le temps du mépris » !

M. Guy de la Verpillière, rapporteur pour avis. Des conflits ont éclaté ici ou là. Un malaise existe ailleurs. Il faut redéfinir leur mission, car leur bilan culturel est parfois mince, là surtout où elles ne veulent être que la maison d'une certaine culture.

Il faut s'attacher à rechercher le point d'équilibre qui permet enfin d'intéresser le plus grand nombre.

Ne nous obstinons pas à construire dans des villes trop moyennes ces grandioses maisons de la culture là où la création de structures moins rigides, mieux adaptées à la vie régionale, pourrait peut-être compléter le dispositif culturel mis en place dans le domaine de la décentralisation dramatique et dans celui de la musique.

Enfin, mes dernières observations porteront sur la protection de notre patrimoine historique. C'est certainement le secteur de votre activité qui vous pose les problèmes les plus aigus, car les tâches sont immenses, les actions à engager multiples et les crédits insuffisants.

Les mesures d'austérité budgétaire font peser un doute sur les possibilités de réalisation de la deuxième loi de programme dans les délais prévus.

Il faudra de toute façon la mener à son terme car les collectivités locales ont engagé leur participation financière. Mais elle n'intéresse, hélas, que huit monuments appartenant à l'Etat et quatre-vingt-cinq aux collectivités locales.

Puisque la conservation et la restauration de la totalité de notre patrimoine sont actuellement impossibles, et que la politique suivie de remise en état parfaite de certains monuments sélectionnés entraîne la perte irrévocable de centaines d'autres pour lesquels il n'est même pas possible d'assurer une mise hors d'eau, ne faut-il pas choisir une solution qui consistera à sauvegarder le maximum d'édifices par des techniques moins élaborées de simple consolidation, en attendant que la part du revenu national affectée aux affaires culturelles atteigne un niveau permettant une restauration véritable de ces monuments ?

Quelle que soit l'option retenue, il faut également prendre des mesures pour améliorer le rendement des sommes investies et le coût des opérations menées. Ces mesures concernent la réorganisation des fonctions de la direction de l'architecture, l'allègement des procédures et la réforme des corps d'architectes des monuments historiques et des bâtiments de France. Il faudrait veiller à ne pas consacrer un monopole pour les seules entreprises agréées dont la liste pourrait être étendue.

Enfin, il faut encourager le bénévolat qui se développe aujourd'hui chez les jeunes. Notre jeunesse rêve d'évasion, invitez-la au voyage sur les routes du passé. Elle y trouvera à accomplir une tâche exaltante. Faites porter votre effort sur la formation et l'encadrement de ces jeunes volontaires. Ils continueront à sauver les petits monuments qui jalonnent les campagnes de France, font honneur à son passé et meurent souvent faute de soins.

Je sais, monsieur le ministre, une humble chapelle romane qui abrite sa misère et son délabrement, faute de quelques milliers de francs, à l'ombre d'une orgueilleuse centrale nucléaire, cathédrale de notre époque. Quelle belle occasion perdue de montrer aux visiteurs étrangers, ingénieurs et techniciens, une image de la France moderne tournée vers l'avenir, mais fière et respectueuse d'un héritage culturel qu'elle entend préserver !

Je n'ai fait que survoler rapidement quelques parcelles du vaste champ de l'activité culturelle offert à notre réflexion, à l'occasion de la présentation du budget. Le rapport écrit mentionne les observations de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales qui, compte tenu des résultats déjà obtenus dans de nombreux domaines — tels ceux de la création artistique et de la diffusion de la musique — des efforts déployés pour organiser de nouvelles structures dans l'enseignement ou la profession d'architecte, et surtout des impératifs budgétaires de l'heure, vous propose, mesdames, messieurs, d'adopter ce budget tel qu'il a été présenté. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. André Beauguitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. André Beauguitte, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'exposé très précis de mon collègue de la Verpillière, il m'appartient de vous parler des problèmes du cinéma. Je le ferai avec un intérêt tout particulier.

Pendant cinq ans, j'ai été le rapporteur spécial de la commission des finances pour le budget des affaires culturelles et du cinéma et j'ai vivement insisté auprès de mes collègues, pour que le cinéma soit doté d'un budget propre. J'ai été entendu et, tout à l'heure, c'est avec une infinie satisfaction que j'ai écouté M. Poniatowski, qui s'est montré à la fois direct et concis dans la présentation d'un rapport écrit de quelque vingt pages, aborder tous les problèmes qui préoccupent les milieux cinématographiques.

A la vérité, le spectacle audio-visuel-sonore revêt autant d'importance que la presse et le livre. Il conduit à la civilisation de l'image. Il est un facteur de culture, d'élevation de la pensée et de diversification des idées au-delà de nos frontières.

Pourtant, la fréquentation des salles de cinéma diminue et cette diminution s'accroît vraisemblablement jusqu'en 1973, date à laquelle on suppose que la population de notre pays viendra à la saturation en ce qui concerne les postes récepteurs de télévision. Le nombre des entrées dans les salles de cinéma sera sans doute à ce moment-là de 170 millions.

Si nous traversons une crise de civilisation, et si nous nous orientons vers une société nouvelle, il faut tenir compte que le cinéma jouera dans cette société un rôle humain indiscutable. Il est image et son ; il dépasse donc l'écriture. De plus, il est

social. C'est un moyen de communication des masses, et je suis pour ma part convaincu que, dans un avenir assez rapproché, il conviendra même de modifier les heures de travail, de façon à permettre au peuple de fréquenter les salles de spectacle et de suivre ainsi l'évolution de la vie collective. Ce sera le grand problème des divertissements, des loisirs, auquel on s'attache, dès maintenant, mais dans des conditions qui sont encore insuffisantes.

Pour en revenir au rapport proprement dit, je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. Poniatowski, d'autant plus que les crédits du cinéma pour 1970 sont à peu près stables, sous réserve de la légère diminution dont mon collègue a parlé. Si donc nous considérons la production, le soutien à l'exploitation ou la formation professionnelle, nous trouvons des chiffres sensiblement identiques à ceux que nous avions enregistrés l'an dernier. Je signale, toutefois, que les prêts bancaires offriront un avantage très sensible par rapport aux prêts qui étaient consentis dans le passé.

D'autre part, j'ai été très satisfait de constater que le Gouvernement avait remplacé l'impôt sur les spectacles par la T. V. A. au taux de 15 p. 100. En 1966, son champ d'application avait été, en effet, étendu à la production et à la distribution, mais le spectacle, en ce qui concerne les salles, n'avait pas obtenu cet avantage. Le ministre des finances, de l'an dernier avait fait une promesse à M. Valéry Giscard d'Estaing, lequel vient aujourd'hui de traduire dans les faits les assurances données par son prédécesseur.

Je m'étendrai quelque peu sur les rapports du cinéma et de la télévision, comme l'a fait M. Poniatowski.

En 1957, 425 millions d'entrées ont été enregistrées dans les salles de cinéma, tandis qu'on dénombrait 30 millions de téléspectateurs.

En 1968, on ne comptait plus que 200 millions à peine d'entrées dans les salles de cinéma, contre l'équivalent de trois milliards d'entrées pour le petit écran. J'appelle votre attention sur ces deux chiffres, mesdames, messieurs.

Le premier trimestre de cette année ne traduit d'ailleurs pas une amélioration puisque, dans le même ordre d'idées, une diminution supplémentaire de 10 p. 100 au détriment du cinéma est à nouveau enregistrée.

Or, que constatons-nous ? Nous constatons que la projection d'un film à la télévision, film grâce auquel celle-ci peut progresser, rapporte en général 10.000 à 20.000 anciens francs, soit 0,5 p. 100 du prix que ce film a coûté. A la vérité, la télévision utilise à plein le cinéma sans rien lui concéder en retour. Elle projette des films à quinze fois plus de spectateurs que le cinéma proprement dit. C'est là une situation d'autant plus invraisemblable que la télévision est un spectacle quasiment gratuit. Le cinéma finance ainsi des films dont la télévision ne prendrait pas le coût à sa charge si les salles n'existaient pas.

Il faut donc, monsieur le ministre, songer très sérieusement à établir des rapports nouveaux et rationnels entre le cinéma et la télévision.

Il faut aussi songer à la modernisation des salles, à l'adaptation des programmes aux goûts, à la concentration des moyens matériels, techniques et financiers.

Mais il faut, en outre, intensifier l'effort en matière de recherche d'un public nouveau. Dans ce domaine, on a déjà obtenu des résultats, parfois probants. Le genre et la classification des salles le prouvent. Les salles classées A et C, qui ne représentent, à elles seules, que 5 p. 100 de l'ensemble des salles, captent l'intérêt de 10 p. 100 des spectateurs.

Un effort a été accompli dans le cadre du cinéma national populaire, dans celui du cinéma non commercial. Mais, à mon sens, le remède de la crise ne peut consister que dans la vulgarisation de spectacles télévisés retransmis en salles, ce qui ira dans le sens du progrès.

Quand le cinéma est né, voilà un peu plus de soixante-dix ans, la reproduction de la vie ou d'une œuvre audio-visuelle sans présence réelle est apparue comme une véritable révolution. Mais cette révolution n'est pas terminée. Les ondes permettent déjà à d'autres activités d'utiliser les miraculeuses télécommunications, qui abolissent l'espace et le temps. Malheureusement, les démonstrations faites dans cet ordre d'idée ont été très limitées. En France, nous avons pu assister à la retransmission en public de la coupe du monde de football en 1963, des Jeux olympiques de Grenoble en 1968, et je rappelle que, lorsque cette projection a eu lieu, le public s'était levé dans la salle, dans un élan de vie intense et de communication directe, qu'il applaudissait et qu'il participait à la manifestation sportive. Il y a là une forme nouvelle digne du plus haut intérêt.

Ce serait répondre aux exigences de la nouvelle société en marche que de permettre à l'habitant d'une petite aggloméra-

tion, comme à celui de la capitale, de participer à des séances de télé-cinéma. Ce serait vraiment répondre à l'exigence du public nouveau dont nous avons besoin. On ne saurait en rester à la lanterne magique améliorée, laquelle ne répond plus au monde moderne né de l'électronique.

Actuellement — disons le franchement — en dehors de quelques films à succès, la grande majorité des autres, au bout de quelques séances, n'attirent plus un public suffisant. Or, la production de chacun de ces films coûte au minimum 2 millions de francs.

Alors, me dira-t-on, quels autres remèdes préconisez-vous ?

Il y a celui de la formation professionnelle du cinéma, essentiellement assurée par l'Institut des hautes études cinématographiques. En 1968, de nouveaux statuts ont été donnés à l'I. D. H. E. C. Un bureau d'études a été constitué. Je note au passage qu'il était uniquement composé de contestataires. Le studio des Ternes, libéré, a été démoli. La redoute de Grenelle, pourtant promise à l'Institut, a été affectée aux C. R. S.

Pour l'année 1969-1970 il a fallu occuper le Ranelagh, qui se révèle beaucoup trop petit. On n'a pas pu, en effet, y loger certains services et certains organismes. Si bien que la pédagogie actuelle de l'I. D. H. E. C. est non seulement insuffisante, mais défectueuse.

Il faudra que le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de l'association un statut modifié, écartant d'une part le trop grand nombre de contestataires et recréant d'autre part un ensemble homogène comme celui qui existait dans le passé.

Il faudra aussi, monsieur le ministre, que le Gouvernement facilite l'octroi de nouveaux locaux à un établissement qui avait su acquérir pendant vingt années une renommée internationale, laquelle rejaillissait sur le cinéma français dans son ensemble.

Telles sont les quelques observations que je voulais ajouter à mon rapport écrit dont vous avez bien voulu prendre connaissance et dont — je l'espère, monsieur le ministre — vous voudrez bien vous inspirer quelque peu.

Dans ce rapport, j'ai évoqué les dispositions diverses contenues dans le projet de loi de finances et relatives au cinéma, qu'il s'agisse de la T. V. A. ou du droit de timbre. J'y ai porté des appréciations sur l'intervention de l'Etat, sur la commission de contrôle, sur l'aide et le soutien, la production et l'organisation de la profession ; je n'y reviendrai pas.

Avant de descendre de cette tribune, monsieur le ministre, je tiens à dire qu'il me paraît nécessaire de reconstituer le conseil supérieur du cinéma. Je m'en étais entretenu en particulier pendant près de deux heures avec votre prédécesseur, M. André Malraux. Il avait pris des notes et m'avait laissé entendre que, dans son esprit, la décision était prise et qu'il entendait bien reconstituer le conseil supérieur du cinéma.

J'ignore pour quelle raison la commission consultative qui existe actuellement ne se réunit pratiquement plus. Elle n'était pas dénuée d'intérêt. Or j'attends vainement, après y avoir siégé pendant plusieurs années, d'abord à titre d'expert, ensuite, en tant que membre, de recevoir la moindre convocation.

J'ajoute que cette commission se préoccupe surtout de problèmes intérieurs à la profession proprement dite ou à l'interprofession. Ces problèmes sont certes fort intéressants, mais leur solution ne suffit pas pour promouvoir l'action qu'il convient d'entreprendre demain si l'on veut sauver le cinéma. Si le conseil supérieur du cinéma était rétabli, on pourrait alors entreprendre les grandes tâches qui s'imposent.

J'ai siégé quelques années au conseil supérieur des théâtres lyriques nationaux. Aux côtés de l'administrateur général, on y faisait du très bon travail, on préparait une œuvre d'avenir, qui, pour une part, a été retenue et, pour une autre part, a été abandonnée. Actuellement, on n'y prépare plus rien.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez évoquer tout à l'heure ce problème. Si vous redonnez corps et vie à cet organisme, je m'en réjouirais.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais présenter. Je souhaite que, par un effort conjugué de la profession et de l'Etat en ce qui concerne l'O. R. T. F., le cinéma puisse retrouver son équilibre et contribuer, pour la part qui lui incombe, au rayonnement de l'esprit français dans le monde. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Il n'est pas facile, mesdames, messieurs — vous le savez bien — d'assumer les responsabilités de l'Etat dans un domaine aussi essentiel que celui des affaires culturelles.

Ces responsabilités sont particulièrement délicates dans un pays où le gouvernement n'a ni pour mission ni pour prétention d'être l'unique auteur et l'unique distributeur d'une culture imposée. Car la tâche du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles consiste avant tout à aider les Français à se cultiver eux-mêmes, en entretenant pour cela notre patrimoine artistique et littéraire, en faisant en sorte qu'il s'accroisse à la mesure de son passé et qu'il soit à la disposition de tous et non seulement d'une petite élite de l'argent ou du snobisme.

Cette tâche, elle consiste moins à animer et à créer qu'à susciter des animateurs et des créateurs et à les aider dans ce que, seuls, ils peuvent accomplir.

Le ministère d'Etat chargé des affaires culturelles — je tiens à le rappeler au début de cet exposé, car ce sont les termes mêmes du décret fondamental du 24 juillet 1959 qui l'a créé — a pour mission de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ».

C'est ainsi que ce ministère, sans pour autant, bien sûr, renier l'œuvre accomplie par ce qui s'est longtemps appelé le secrétariat d'Etat aux beaux-arts, se distingue de celui-ci et le dépasse. Plus qu'une différence de degré, c'est une véritable mutation qu'ont entreprise, il y a dix ans, le général de Gaulle et son Premier ministre d'alors, M. Michel Debré, avec le concours d'André Malraux.

Sans la personnalité exceptionnelle de mon prédécesseur, cette mutation n'eût pas été possible. La rénovation du patrimoine artistique de la France et la création des maisons de la culture, pour ne citer que deux éléments essentiels de l'œuvre accomplie en dix ans, doivent susciter notre admiration. Quant à moi, je suis décidé à m'efforcer d'être le continuateur d'André Malraux.

C'est dans cet esprit, mesdames, messieurs, qu'a été élaboré le projet de budget qui est soumis ce matin à votre approbation.

Je n'ai pas, comme André Malraux il y a deux ans, la chance de pouvoir vous présenter un budget en forte expansion. Si les besoins sont toujours aussi grands, les circonstances, et singulièrement — vous le savez — la situation économique et financière du pays, nous ont contraints à une pause dans l'évolution qui, en dix ans, avait permis une augmentation, en valeur absolue et en pourcentage, des sommes mises à la disposition du ministère des affaires culturelles.

Il en résulte que, si les crédits de fonctionnement ont légèrement augmenté, les crédits d'équipement, eux, apparaissent en diminution, lorsqu'on s'en tient à la comparaison des chiffres bruts tels qu'ils figurent dans le projet de loi.

En fait, ces chiffres doivent être interprétés si l'on veut avoir une idée plus exacte de la situation.

Tout d'abord, il faut ajouter aux 225 millions de francs d'autorisations de programme les 25 millions de francs provisoirement bloqués au Fonds d'action conjoncturelle. Cela fait un total réel de 250 millions de francs.

D'autre part, si l'on retranche des 265 millions de francs d'autorisations de programme figurant au budget de 1969 les 15 millions de francs correspondant à l'achèvement de la grande opération du Grand-Palais — et qu'il n'y a donc pas lieu de réinscrire — on voit que les moyens d'action mis à la disposition de mon département restent, de 1969 à 1970, d'une indiscutable stabilité.

Passons maintenant aux crédits de paiement.

En apparence, leur diminution — 190 millions de francs en 1970 contre 228 millions de francs en 1969 — est importante. Là non plus, la comparaison n'est pas significative parce qu'il n'y a pas eu inscription en 1970 des crédits de paiement qui auraient correspondu aux autorisations de programme bloquées en 1969 et 1970 au Fonds d'action conjoncturelle. Comme on peut estimer ceux-ci à 35 ou 40 millions de francs, on retrouve, vous le voyez, des sommes à peu près comparables à celles de 1969.

Budget d'austérité néanmoins, mais dont le souhaite faire, avec votre concours, un budget de réflexion.

Je me suis efforcé de pallier, autant que faire se pouvait, les difficultés qu'entraînent les contraintes actuelles en donnant, par un regroupement des crédits en masses plus importantes, plus de souplesse à une action souvent gênée par un éparpillement inutile et néfaste entre un trop grand nombre de lignes budgétaires d'un montant parfois dérisoire.

Ainsi, les responsables de l'action culturelle pourront tirer le meilleur parti des sommes mises à leur disposition et faire porter leurs efforts là où ils apparaîtront comme les plus urgents. Il faut ajouter que les sacrifices qui nous sont aujourd'hui imposés

sont compensés sur un point — on l'a dit tout à l'heure — par une mesure fiscale importante : l'application de la T. V. A. aux salles de cinéma, ce qui représente, pour l'ensemble des activités cinématographiques, un allègement de plus de 45 millions de francs.

Venons-en maintenant aux différentes formes que prend aujourd'hui la mission du ministre chargé des affaires culturelles.

Bien entendu, la conservation de ce qui existe n'est plus — comme c'était le cas pour l'administration des Beaux Arts de jadis — la tâche unique de mon département. Il n'en reste pas moins que cette tâche demeure.

Nous sommes comptables, devant les générations qui nous suivent, de la sauvegarde et de l'entretien du patrimoine monumental et artistique de la France. C'est là une des principales fonctions de la direction de l'architecture qui, pour mieux la mener à bien, fait depuis quelques mois un effort très important de réorganisation de ses méthodes. En particulier, elle s'est résolument orientée vers une politique de déconcentration qui doit se traduire par une régionalisation du Conseil national des bâtiments de France. De nouvelles commissions régionales qui recueilleront également les compétences actuelles de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières, entreront en fonction le 1^{er} mars prochain.

Dans le secteur des monuments historiques, nous venons de terminer l'étude d'une importante réforme qui, jointe à la régionalisation, doit permettre d'accroître, avec un appareil beaucoup moins lourd, l'efficacité des actions de l'Etat, notamment par le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires, la simplification des procédures, l'ouverture du corps des architectes en chef des monuments historiques.

Dans le domaine important des espaces protégés, un gros effort doit être fait en liaison avec les administrations et les organismes consommateurs d'espace. A la notion du maintien en l'état de sites précis, doit s'ajouter celle du contrôle de l'évolution de zones plus vastes telles que les parcs naturels et les secteurs sauvegardés. Un projet de loi réformant le titre III de la loi de 1930 sur les zones de protection doit être incessamment déposé devant votre Assemblée.

En ce qui concerne les bâtiments civils, mon département, suivant en cela l'avis de la Cour des comptes, se décharge peu à peu de l'entretien d'une multitude de constructions pour lesquelles son intervention n'était guère indispensable. Ainsi pourrions-nous concentrer les moyens, qui restent bien trop faibles en hommes comme en crédits, sur l'entretien des grands bâtiments existants et sur la promotion des constructions publiques à caractère exemplaire important, par exemple, sur les cités administratives et quelques opérations témoins.

Parallèlement, dans le domaine de la création architecturale, signalons la constitution d'une équipe d'administrateurs, d'architectes et d'ingénieurs dont les travaux communs permettront d'aider les maîtres d'ouvrage et les architectes afin d'améliorer la qualité des constructions publiques. Freiné, malheureusement, par la pénurie extrême de cadres de haut niveau, cet effort commencera pourtant à porter ses premiers fruits dans quelques mois. J'espère être en mesure, l'an prochain, d'en dresser devant vous le premier bilan.

La direction des archives de France a vu son audience nationale et internationale accrue dans des proportions considérables. En dix ans, le nombre des lecteurs des archives nationales a triplé, celui des archives départementales quadruplé. Malgré des effectifs encore très insuffisants, cette direction poursuit son action dans deux voies.

En premier lieu, elle s'équipe et se modernise par la construction de la cité interministérielle de Fontainebleau. La première tranche de travaux est en cours et comprend cent kilomètres de rayonnage. Une politique de microfilmage est systématiquement menée par la création de deux ateliers nationaux et de cinquante et un ateliers départementaux, et par la construction d'un dépôt central de microfilms au château d'Espéyran.

En second lieu, la direction des archives de France fait un effort très important d'éducation du public, effort qui se traduit par le succès croissant du concours des jeunes historiens, l'accueil de près de 55.000 élèves dans les services éducatifs nationaux et départementaux et l'organisation de nombreuses expositions qui ont connu un succès considérable et mérité.

Le service des fouilles et des antiquités, créé il y a six ans, a vu en 1969 la naissance de six nouvelles directions régionales. Son action est orientée notamment vers la poursuite de quatre objectifs : les fouilles traditionnelles, les fouilles de sauvetage dont le nombre croît en fonction de la multiplication des grands travaux d'urbanisme, la prospection systématique et les sondages archéologiques. Là aussi, les préoccupations attachées à l'action culturelle sont présentées avec un effort

de diffusion des résultats et d'aménagement touristique des principaux sites et chantiers.

Pour l'inventaire national des monuments et richesses artistiques de la France, l'année 1969 marquera une étape importante, puisqu'elle aura vu la parution du premier volume de cet inventaire, qui concerne le canton de Carhaix dans le Finistère. Actuellement, neuf commissions régionales d'inventaire et trente-cinq comités départementaux de pré-inventaire sont en place.

Je veux souligner, après M. de la Verpillière, combien il est réconfortant de constater que le nombre des concours bénévoles que reçoit cette entreprise s'accroît d'année en année.

La direction des musées de France a une autorité qui s'étend maintenant sur trente musées nationaux. Elle s'efforce de conseiller utilement les responsables des musées municipaux. L'œuvre accomplie ces dernières années a été très importante.

J'en veux pour preuve la création du musée des arts et traditions populaires déjà ouvert aux chercheurs et qui accueillera les visiteurs dans quelques mois. La nouvelle présentation des collections du Louvre, le mémorial Chagall prouvent également l'activité de cette direction. Il convient de mentionner aussi l'effort particulier fait en cette matière par certaines municipalités, et je citerai en exemple celles de Douai et de Bourg-en-Bresse, entre autres.

A l'avenir, je m'attacherai à ce que de nouveaux progrès soient réalisés en vue d'améliorer le fonctionnement des musées, très sous-administrés, hélas ! Je veillerai à ce que les musées de province, dont l'intérêt est capital, ne soient pas sacrifiés aux grands musées parisiens, à ce que l'importance de nos collections soit accrue. Enfin, je ferai en sorte que leurs richesses soient mieux connues.

Pour cela, il faudra non seulement développer nos publications scientifiques, mais attirer dans les musées un public beaucoup plus large que celui qui les fréquente actuellement.

Dans cette action, le rôle des expositions peut être essentiel, mais nous devons rendre les musées plus accueillants par la création progressive d'équipes d'animateurs.

Sur tous les points que je viens d'évoquer, j'ai tenu à marquer que, si la conservation, dans les meilleures conditions possibles, du patrimoine artistique de la France est en soi un impératif national, elle ne suffit pas. Elle n'est pas synonyme de mise en silo et ne doit pas s'opérer au seul bénéfice des spécialistes ou des esthètes, encore moins d'une classe sociale déterminée. C'est l'ensemble des Français qui doit en profiter et y être pleinement associé. Mais conserver n'est pas tout, même si l'on continue de faire vivre ces trésors de nos musées.

Dans notre pays, l'Etat n'est pas et ne doit pas être l'inspirateur de la création artistique ; il doit s'attacher à l'aider. Dans le domaine des arts plastiques, cette aide à la création se manifeste d'abord par un effort en faveur de l'amélioration de la condition matérielle des artistes : gestion de leur service de sécurité sociale, subvention à la création d'ateliers. Elle se traduit encore par l'acquisition d'œuvres d'art.

Par ailleurs, une impulsion nouvelle a été donnée depuis quelques années aux manufactures de l'Etat. Lors de sa visite au Mobilier national et aux manufactures de tapisserie, M. le Président de la République a bien voulu approuver l'œuvre de rénovation entreprise.

La même politique a été menée à Sèvres qui, tout en restant le conservatoire d'un art et d'une technique traditionnels comme elle en a la mission, devient aussi un centre de création où le concours d'artistes de grande renommée a permis la fabrication d'objets remarquables qui allient au modernisme des formes une qualité technique exceptionnelle.

Fortes des encouragements reçus, nous continuerons dans cette voie, malgré le frein que constituent les restrictions budgétaires intervenues. Je ferai en sorte que cette activité, d'une très haute valeur artistique et technique, soit mieux connue du grand public.

Mesdames, messieurs, c'est sans doute dans le domaine des spectacles que les notions de conservation du patrimoine, de création artistique et d'action culturelle sont le plus étroitement mêlées.

Dans le secteur du théâtre, mon action répondra aux objectifs suivants : création d'un centre expérimental à Paris, plus grande présence du théâtre en province et réforme de l'aide aux théâtres privés.

Dans la capitale, l'Etat a la charge de trois grandes installations théâtrales. Jusqu'à maintenant, la répartition des fonctions entre ces trois théâtres se faisait de la manière suivante : la Comédie française se consacrait naturellement à la présentation du répertoire classique et à son enrichissement ; le Théâtre

national populaire et le Théâtre de France cherchaient davantage à explorer des voies nouvelles par des créations propres.

A mon avis, une fonction n'était pas assumée : la présentation à Paris, sur une sorte de « banc expérimental », des créations faites ailleurs — en province, ou dans les pays étrangers francophones — dans le domaine du théâtre ou dans d'autres formes d'expression comme la danse.

Tout en conservant leur rôle à la Comédie française et au T. N. P., l'Odéon-Théâtre de France pourrait très bien remplir cette fonction d'expérimentation. Je fais procéder en ce moment à une expérience dans ce sens, avec les ballets Joseph Lazzini qui seront suivis par la troupe de théâtre d'Illermantier. J'espère qu'elle sera concluante et que je pourrai utilement poursuivre dans cette voie.

Il existe en province une vingtaine de troupes dites décentralisées, mises en place depuis dix ans environ. Ces troupes ont fait un travail considérable, apportant une présence du théâtre là où elle existait peu, mais elles se sont souvent engagées dans des expériences de création d'œuvres nouvelles parfois déroutantes pour le grand public.

Je crois que leur contribution est importante mais que leur action n'est pas suffisante.

Aussi ai-je l'intention de demander à la Comédie française de jouer en province beaucoup plus souvent qu'elle ne le fait en ce moment. Je pense qu'avec quelques moyens supplémentaires, cette grande institution, tout en continuant de jouer tous les jours à Paris, pourrait aussi présenter assez fréquemment des spectacles de son très riche répertoire dans de nombreuses grandes villes de France.

En ce qui concerne le théâtre privé, j'ai en effet constaté que les procédures appliquées aujourd'hui ne permettent qu'insuffisamment d'aider ce secteur à faire face à la crise qu'il traverse. Il est nécessaire d'apporter un soutien plus grand à la création de qualité.

Dans le domaine de la musique et de l'art lyrique, je me suis fixé pour premier objectif une refonte profonde de la réunion des théâtres lyriques nationaux. La R. T. L. N. doit, à mon sens, permettre à Paris de redevenir un haut lieu de l'art lyrique et, parallèlement, de sensibiliser davantage le public aux arts lyrique et chorégraphique.

J'ai amorcé cette réforme en mettant à la tête de la R. T. L. N. une nouvelle équipe dirigée par M. Nicolay, dont la réussite à la tête des Jeunesses musicales de France est incontestable, dont la notoriété nationale et internationale est grande et dont la volonté d'aboutir dans sa délicate mission est un gage appréciable de succès. Je vais poursuivre cet effort en aidant cette nouvelle équipe à réorganiser profondément l'institution.

Mais je voudrais surtout que la musique soit plus présente dans la vie de tous. D'abord, il paraît nécessaire de sensibiliser davantage tous les jeunes à partir de l'école primaire, et les contacts pris avec mon collègue de l'éducation nationale laissent espérer une véritable rénovation de l'enseignement de la musique dès le plus jeune âge.

Il faudra rénover le système propre à l'enseignement de la musique, tant à Paris qu'en province, en poursuivant la réorganisation du conservatoire de Paris et en créant dans les grandes villes des conservatoires de qualité. Enfin, il convient de faire une plus large place à la musique vivante en mettant sur pied des orchestres de valeur. Cette politique, remarquablement amorcée par la création de l'orchestre de Paris, se poursuit par la mise sur pied d'orchestres régionaux de haute qualité dont deux sont déjà constitués, l'un à Lyon pour la région Rhône-Alpes, l'autre à Angers et Nantes pour la région Val de Loire.

Après avoir fait allusion à des enseignements dont je n'ai pas la responsabilité, je parlerai de ceux dont j'ai la charge.

En ce qui concerne l'enseignement de l'architecture, l'objet des réformes en cours d'application est d'adapter cet enseignement au monde contemporain, lequel est marqué par l'évolution rapide des techniques de construction et de l'urbanisation.

Il convient par conséquent que les architectes, sans perdre le caractère pratique de leur formation, reçoivent des enseignements de niveau universitaire. Il est indispensable, notamment, que, dans un premier cycle, les connaissances fondamentales en matière de sciences physiques et humaines constituent la base du cursus des études. Celles-ci doivent donc être ouvertes à des liens étroits avec l'Université, en vue de permettre une formation véritablement pluridisciplinaire.

L'expérience de l'an dernier, qui était tant attendue, a donné l'autonomie pédagogique à treize écoles d'architecture dans les régions ; elle a permis le développement d'expériences qui, dans l'ensemble, ont été menées avec un grand esprit de sérieux et qui se révèlent très fructueuses.

Cette année, il s'agira de donner une articulation commune à toutes les unités pédagogiques autonomes, libres de leur choix en ce qui concerne les méthodes et certaines matières à option, mais tenues à un programme commun et à un cursus d'études en trois cycles de deux ans.

Il va de soi que cette politique de formation doit trouver ses prolongements dans la mise en place progressive d'une véritable recherche architecturale, qui doit féconder la formation universitaire, et dans une réforme de la profession, qui est actuellement étudiée par le Gouvernement.

Les mêmes principes m'ont guidé pour l'enseignement des arts plastiques, qui doivent atteindre, eux aussi, à un niveau universitaire de caractère pluridisciplinaire.

Je souhaite, en outre, développer les contacts entre ces deux ordres d'enseignement afin de créer, par une recherche commune, les cadres de cette politique de l'environnement qui est si essentielle au développement humain de notre civilisation.

Restent les métiers du cinéma.

L'I. D. H. E. C., modernisé, rajeuni, reste, comme l'a dit M. Beauguette il y a quelques instants, une institution de renommée internationale qu'il nous faut donc conserver, tout en prenant conscience de l'interpénétration croissante de l'art et de la technique cinématographiques, d'une part, de la télévision, d'autre part.

Ces dernières considérations m'amènent donc à parler du cinéma.

Le gouvernement, depuis de nombreuses années, s'efforce de l'aider à surmonter la crise qu'il traverse, tout en favorisant particulièrement la création et la diffusion des œuvres de qualité.

J'ai déjà dit un mot, en commençant, d'une mesure essentielle qui a été présentée à votre approbation dans le projet de loi de finances: l'extension, aux salles de cinéma, de la T. V. A. qui est appelée à se substituer à l'impôt archaïque sur les spectacles. Toutes dispositions ont été prises pour que nul, qu'il s'agisse des communes ou des petits exploitants, ne pâtisse de ce changement.

Dans mon esprit comme dans celui des intéressés, j'en suis sûr, cette réforme doit avoir pour conséquence une modernisation des salles, dont les études ont montré qu'elle avait toujours le plus heureux effet sur la fréquentation et qu'elle constituait un préalable nécessaire à la réussite des projets de télétransmissions, que je suis, pour ma part, avec le plus grand intérêt.

Il me reste, mesdames, messieurs, à aborder l'un des secteurs les plus importants du ministère des affaires culturelles, celui des maisons de la culture.

La création de ces maisons est l'une des plus grandes intuitions de mon prédécesseur, une de ces idées françaises où se trouvent réunis le sens du peuple, celui de la liberté et celui de la grandeur. Et le monde ne s'y est pas trompé. Les maisons de la culture sont une des créations qui, à l'étranger — j'en ai de multiples témoignages — font honneur à la France.

C'est avoir le sens du peuple que de songer à créer — pour tout le monde, bien sûr, mais surtout pour des hommes et des femmes qui n'auraient pas le moyen, sans cela, d'approcher de nombreuses formes de l'art de leur époque — des lieux où ils puissent avoir ce contact et — pourquoi pas ? — apprendre à créer, eux aussi.

Il n'est de véritable création que libre, et la liberté postule, entre autres droits — nous nous sommes battus pour cela pendant les années de résistance — celui de dire que l'on n'est pas d'accord.

Dans une époque de mutations comme la nôtre, et dont André Malraux, en des termes que vous n'avez pas oubliés, a dressé si souvent devant vous le tableau saisissant, il est inévitable que des hommes aient à exprimer des critiques. Il n'est nullement scandaleux que l'on aide, dans leur effort de création, les artistes non conformistes. Leur œuvre pourra d'ailleurs exprimer, on l'espère, non seulement toujours l'opposition, mais parfois aussi la proposition.

M. Pierre Weber. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. On a voulu marquer, par l'importance même des édifices et par leur ampleur, que l'on ne mettait pour ainsi dire pas de bornes à la variété possible de leur action et que l'on procédait à une création allant dans la ligne des plus sûres vocations de notre pays.

Mais, de même que toute incarnation d'une idée, les maisons de la culture ont eu à la fois leur point faible et leur beau côté,

et ce n'est pas les dénigrer que de les vouloir plus fidèles à leur conception et à leur mission d'origine.

On peut fort bien se tromper tout en ayant le désir de rapprocher du peuple les œuvres qui sont à la base de la culture. On peut se tromper de deux façons: en croyant le peuple insensible aux grandes œuvres de tous les temps et incapable de les comprendre, et en ne lui proposant que des œuvres trop difficiles, pour ne pas dire ésotériques, supposant une longue initiation et, déjà, de nombreuses connaissances d'ordre intellectuel.

Les classes laborieuses continuent à considérer que la culture est le privilège de ceux qui ont le temps de l'approfondir et les moyens de la payer. Témoin cet aveu d'un ouvrier du Berry, que je relève dans l'ouvrage d'André Bach consacré aux maisons de la culture: « Cette maison, c'est trop bien pour moi; mon fils, peut-être, en profitera ».

À la base de l'une et de l'autre de ces attitudes que je viens de dénoncer, on peut discerner une part plus ou moins consciente sinon de mépris, tout au moins d'indifférence et en tout cas, sûrement, d'incompréhension.

Il est bien entendu que la liberté est totale ou qu'elle n'existe pas. Mais, de même qu'il y a la liberté de l'artiste, il y a celle du public. Et le problème du heurt de deux libertés n'est pas des plus simples à résoudre.

Donc, le rôle et le souci d'un ministre des affaires culturelles — comme, à d'autres échelons, ceux d'un conseil général ou d'une municipalité — c'est d'aider à faire que la nécessaire liberté de l'artiste dans son rôle de créateur ne soit pas ressentie par une trop grande partie du public comme viol de sa propre liberté.

C'est peut-être dans ce rôle de défenseur et de conciliateur de libertés parfois opposées que consiste la tâche la plus délicate, la plus difficile et la plus lourde du ministère que M. le Premier ministre m'a fait l'honneur de me confier.

Le responsable de la maison de la culture doit être, à mes yeux, avant tout un animateur offrant à des créateurs une salle et un public, et à des publics variés des activités qui répondent à leurs goûts.

Deux exigences apparaissent au terme d'une réflexion sur le premier temps de fonctionnement des maisons de la culture: la première est qu'aucune ne doit être la maison d'un seul artiste, ni d'une seule forme d'art; la seconde est que toutes, loin de se refermer sur elles-mêmes et de se borner à être un pôle d'attraction — ce qui est déjà excellent — doivent se considérer de plus en plus comme un foyer de rayonnement d'où les utilisateurs — que l'on me pardonne ce mot — repartent avec le désir de dire ce qu'ils ont vu et entendu, mais dont les animateurs aussi se sentent impérieusement poussés par le besoin de porter au dehors, et parfois assez loin, le contenu de leur discothèque ou la présentation de leur talent.

Certes, après l'inauguration, par certains côtés symbolique et exemplaire, de la maison de Reims, les circonstances me forcent à réfléchir plus qu'à bâtir en ce domaine. Mais ce temps de réflexion sera bénéfique pour la gestion des maisons d'aujourd'hui et pour la gestation de celles de demain.

Mesdames, messieurs, avant de clore cet exposé, je voudrais présenter quelques observations de caractère plus général.

La première, c'est que le projet de budget du ministère des affaires culturelles pour 1970, s'il me laisse — comme vous tous — sur ma soif, et, s'il m'impose ce qu'on pourrait appeler une halte en marchant à pas mesurés, ne me paraît pas cependant compromettre l'œuvre déjà accomplie et que je m'attacherai — je l'ai dit et veux le redire — à poursuivre.

Vous avez noté, les uns et les autres, que les crédits de fonctionnement de mon ministère étaient en légère expansion. Depuis la création de ce ministère, c'est-à-dire depuis dix ans, une évolution curieuse s'est produite: l'évolution d'ensemble du budget, rapportée à l'ensemble des dépenses publiques, a suivi, en les amplifiant, les aléas de la conjoncture, augmentant plus que proportionnellement dans les années fastes, retrouvant aussitôt son niveau antérieur dans les années difficiles comme celle-ci. Mais, à l'intérieur de ce budget, les dépenses de fonctionnement et d'équipement sont loin d'avoir progressé d'un pas égal, ces dernières étant multipliées par quatre, tandis que les premières n'étaient passées qu'au coefficient 2,5.

Je voudrais, pour finir, attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que toutes les dépenses de l'Etat pour la culture n'apparaissent pas au seul budget de mon département; on en retrouve, par exemple, dans celui d'établissements publics, telles la Caisse des monuments historiques et la Caisse des lettres.

D'autre part, certaines activités culturelles — le disque, le livre, la lecture publique, par exemple — dépendent actuellement

d'autres administrations que la mienne, et je ne parle pas de la radio, de la télévision ou de la diffusion de la culture à l'étranger.

Il n'empêche que cela est bien insuffisant.

C'est pourquoi je n'ai pas le droit de passer sous silence — et c'est par cela que je veux conclure — la campagne qui est actuellement menée pour que soient octroyés à mon département ministériel des crédits d'un montant au moins égal au centième du budget de l'Etat.

Je pense, mesdames, messieurs, qu'il est inutile de préciser à cette tribune que le ministre chargé des affaires culturelles verrait d'un œil tout à fait favorable l'accroissement des sommes qui seraient ainsi mises à sa disposition. J'aurais même la présomption de prétendre qu'il ne se croit pas incapable — certes, avec l'aide de ses services — d'utiliser rationnellement et raisonnablement ce centième.

Je voudrais cependant apporter une précision.

J'entends dire et je lis que les affaires culturelles sont affaires d'Etat. C'est vrai, si l'on entend par là que l'Etat a et doit avoir plus efficacement un rôle indispensable et éminent dans ces affaires.

Mais, s'il s'agissait de comprendre que le contenu de la culture est l'affaire de l'Etat, comme c'est le cas dans d'autres pays, c'est-à-dire s'il s'agissait de la restauration — sous un autre nom, bien sûr, et sous un habit nouveau — d'un vieil ordre moral, alors je ne pense pas vous surprendre en vous disant que je me sens beaucoup moins d'accord !

L'Etat n'a pas à imposer le contenu d'une culture, la sienne ; il doit aider tous ses ressortissants, et particulièrement ceux d'entre eux qui — ils sont nombreux — n'ont pas pu recevoir leur contenu d'instruction à l'école, à se cultiver dans le sens qu'ils désirent, en respectant assez leur qualité d'hommes libres pour ne pas prétendre les endoctriner ou interdire l'exportation de leurs créations.

D'accord, donc, pour le 1 p. 100 futur, avec la promesse qu'il sera, le jour venu, le 1 p. 100 de l'animation, de l'aide à l'épanouissement de la personne, non celui de l'asservissement à une idéologie d'Etat.

En attendant que la conjoncture permette d'accorder à mon budget ce 1 p. 100 de nos rêves communs, je m'efforcerai, mesdames, messieurs, de tirer le parti le plus ingénieux possible des crédits que je vous demande de voter, comptant bien que le rapide redressement de la situation économique et financière du pays, que nous attendons tous, me permettra l'an prochain, à la veille de la mise en application du VI^e Plan, de vous présenter, en même temps que des résultats, de nouveaux projets précis, dans la ligne que je viens, avec votre indulgence, de tracer devant vous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant d'ouvrir la discussion, je renouvelle l'appel que j'ai lancé au début de cette séance.

Je suis amené à constater que la seule présentation des rapports nous a fait perdre près d'un quart d'heure sur l'horaire prévu par la conférence des présidents pour ce débat. Si nous continuons à cette cadence, l'Assemblée serait obligée de siéger dans des conditions tout à fait anormales jusqu'à samedi pour achever la discussion budgétaire.

Dans ces conditions, je prie les orateurs inscrits dans la discussion de bien vouloir considérer le petit clignotant dont est muni le micro de la tribune comme un véritable feu rouge qui oblige à un arrêt immédiat, afin d'éviter tout accident avec le règlement.

La parole est à M. Alain Peyrefitte, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, premier orateur inscrit.

M. Alain Peyrefitte, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Puisque l'honneur me revient d'ouvrir la première discussion sur le budget des affaires culturelles après le départ d'André Malraux de ce ministère, je manquerais à la justice et à l'amitié si je ne commençais par rendre hommage, comme vous l'avez fait à l'instant, monsieur le ministre, à celui qui, pendant dix ans, a donné à notre action culturelle une vigueur et un panache incomparables.

Il semble devenir de mode, dans certains milieux, de dénigrer son action. Que l'on ait au moins l'équité de se souvenir de Paris rendu à sa splendeur, de la restauration du Louvre et de Versailles, des Invalides et de Vincennes, de Fontainebleau et de Chambord ; que l'on se souvienne du plafond de Chagall

et de la préservation du Marais, des expositions à la gloire des Mayas et de Toutankhamon ; que l'on se souvienne de la création de l'orchestre de Paris. Que l'on se souvienne de l'éclat qu'André Malraux a su donner ou redonner à la culture et aux beaux-arts de Franco. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mais si certains critiquent si âprement la gestion d'André Malraux, n'est-ce pas parce qu'ils ne distinguent pas entre l'impulsion d'un homme et l'inertie d'un système ? Je dis : « un système », et aucune des critiques que je vais lui adresser ne s'adresse aux hommes, dont chacun peut apprécier la grande qualité.

La discussion de votre budget, monsieur le ministre d'Etat, incline à poser la question : l'Etat est-il capable de diriger la culture ? Ou, plus exactement, les méthodes traditionnelles de l'administration française se prêtent-elles à l'action culturelle ?

Le phénomène centralisateur et bureaucratique, qui dévore notre société, et qui est la principale caractéristique de notre organisation sociale, n'en vient-il pas à paralyser la culture et sa diffusion, alors même que l'Etat se donne pour but d'assurer l'accès des masses à la culture ?

C'est le problème que je voudrais traiter ou, plutôt, aborder dans le temps si bref qui m'est imparti, mais je remercie ceux de mes collègues qui ont eu la gentillesse de me céder leur temps de parole.

J'illustrerai mon propos en me bornant à trois exemples : la culture populaire, les théâtres subventionnés, les monuments historiques.

« Il faut faire pour la culture... » — déclarait un jour André Malraux à cette tribune — « ... ce que Jules Ferry faisait pour l'instruction. »

Est-ce vraiment possible ? En tout cas, est-ce possible suivant la même méthode, c'est-à-dire avec des fonctionnaires de la culture ?

La diffusion de la culture populaire s'est effectuée par le canal des « maisons des jeunes et de la culture », d'une part, des « maisons de la culture », d'autre part.

Je ne citerai que pour mémoire les premières, qui relèvent du secrétariat d'Etat à la jeunesse. Mais comment peut-on passer leur crise sous silence ? Huit cent cinquante maisons de jeunes pour 200.000 adhérents seulement, guère plus de deux cents jeunes en moyenne par maison touchés de façon occasionnelle plus qu'habituelle ; des structures trop centralisées, des animateurs trop souvent politisés, des subventions coûteuses pour une diffusion culturelle faible.

Quant aux maisons de la culture proprement dites, elles ont été une innovation passionnante.

Quelle belle idée de lutter contre le désert culturel de la province, de faire en sorte que la culture ne reste pas l'apanage d'un petit milieu parisien ! Mais cette excellente idée directrice n'a-t-elle pas été appliquée de manière trop centralisatrice ? Justement, n'a-t-elle pas eu pour effet d'installer en province des équipes décidées à faire prévaloir une action culturelle purement parisienne ? Ces équipes ne se sont-elles pas souvent comportées comme en pays conquis, avec une manière d'impérialisme et même de colonialisme culturel ? N'ont-elles pas fini par indisposer les habitants ?

Puisque aucune préoccupation commerciale n'existe et que la subvention annuelle comble les déficits, le souci de plaire tend à disparaître et, hélas ! le désir de choquer semble même parfois s'y substituer, avec la prédominance de programmes érotiques, de théâtre contestataire ou de films en chinois, avec le mépris de certains responsables pour le public en général et pour les municipalités en particulier. Entre l'amour exclusif pour *Les Cloches de Corneville* et la manie du théâtre d'avant-garde, n'y a-t-il pas un juste milieu ?

Les animateurs des maisons de la culture seraient bien inspirés de reconnaître qu'on ne peut pas imposer, en tout cas sans transition, à un public provincial des raffinements esthétiques parisiens. On n'élève que ce que l'on tient dans sa main.

Passons aux théâtres subventionnés. Là encore, l'action de l'Etat n'aboutit-elle pas à une excessive centralisation parisienne et à une diffusion trop faible dans les masses ? N'y a-t-il pas disproportion entre le coût du fonctionnement et le public effectivement atteint ?

Pour les seuls théâtres subventionnés, en 1969, 60 millions de francs de subvention, c'est-à-dire 14 millions de francs de plus que pour l'entretien et la réparation de tous les monuments historiques — bâtiments civils, sites et espaces protégés — 450.000 spectateurs par an pour la réunion des théâtres lyriques nationaux, au total 600 spectateurs par jour pour chacun en moyenne.

Si le nombre des représentations est faible, c'est toujours le même public. Pas de jeunes. Et pas de créations. Pas d'œuvres récentes. Les employés et les artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique s'installent dans une quiétude favorisée par l'octroi régulier d'une subvention qui représente 80 p. 100 de leur budget total, par leur rattachement à la fonction publique, notamment pour les salaires, par l'absence de toute concurrence, par l'existence d'un Etat-patron qui, après avoir créé et financé, se désintéresse du fonctionnement.

Monsieur le ministre, les moyens modernes de diffusion ne permettraient-ils pas que l'action de ces artistes de premier ordre atteigne enfin la foule immense et secrète des Français dispersés dans le pays? Pourquoi le public ne pourrait-il pas bénéficier, par la télévision, le soir chez lui, du spectacle dont jouissent seuls quelques milliers de privilégiés?

Dans certains pays étrangers, par exemple à Moscou, j'ai été frappé de constater que les caméras de télévision opéraient sur scène en direct, pour les représentations théâtrales et les ballets, avec des installations et une régie permanentes.

En 1963, comme tuteur de la télévision, j'avais, avec l'accord d'André Malraux, et en présence du directeur de son cabinet réuni les directeurs des théâtres subventionnés et des théâtres lyriques nationaux. Je leur avais demandé d'accepter que leurs représentations fussent retransmises par télévision, avec cette restriction qu'on ne le ferait que lorsque le spectacle serait au bout de sa carrière parisienne.

Ils m'assurèrent de leur sympathie intellectuelle pour mon projet, mais me firent valoir qu'ils se heurteraient à des conventions collectives et sans doute au refus de leurs syndicats, dont la plupart, du reste, se réclament de la même idéologie que la capitale dont je viens de citer l'exemple.

De cette tentative, ne sortit qu'une réalisation: celle de l'émission « Au théâtre ce soir » qui connait d'ailleurs un grand succès, mais qui concerne surtout le théâtre de boulevard. Les projets d'un ministre ont quelques chances d'aboutir quand ils concernent le secteur privé. Ils en ont moins quand ils concernent le secteur d'Etat.

Peut-être l'évolution des esprits est-elle suffisante, six ans après, monsieur le ministre, pour que vous repreniez ce projet? Je vous souhaite meilleure chance.

Venons-en, pour finir, aux monuments historiques.

Si l'action culturelle, dans ce domaine, doit avoir un sens, c'est bien de rendre tous les Français conscients de ce que les chefs-d'œuvre que contient leur pays sont leur patrimoine et donc leur affaire à eux. Or, c'est malheureusement loin d'être le cas.

Dans de nombreux pays occidentaux, l'intérêt pour les vieilles pierres est spontané. Dans les pays socialistes, il est systématiquement pratiqué et organisé par les autorités. En France, ce n'est ni l'un ni l'autre. Beaucoup de Français ignorent les richesses qui couvrent leur sol, qui le couvrent pourtant avec une profusion sans égal. Souvent, l'enseignement ne le leur révèle par ou, alors, il ne le leur révèle que comme une chose livresque, non pas comme une valeur vécue.

Il y a une forme de vandalisme plus répandue que celle que signalait tout à l'heure M. Poniatowski, plus répandue que le vandalisme actif, c'est le vandalisme passif, je veux dire la négligence.

Des monuments de haute époque servent d'abri à des activités peu en harmonie avec leur noblesse. La magnifique voûte gothique du couvent des Bernardins, boulevard Saint-Germain, sert de caserne de pompiers.

La négligence la plus grave, c'est le défaut d'entretien par les propriétaires, par les municipalités, par le clergé, des monuments dont ils ont la garde.

A l'origine de cette carence, on retrouve toujours la même cause, le phénomène centralisateur et bureaucratique qui est au fond du mal français.

Comment voulez-vous que les maires, comment voulez-vous que les prêtres, se sentent personnellement concernés par la sauvegarde du bâtiment dont ils ont la charge, alors qu'ils n'ont pas le droit de prendre la moindre initiative, ne fût-ce que de remplacer une tuile sans en référer à l'administration des beaux-arts?

Là encore, le monopole abusif de l'Etat conduit à une véritable décharge des responsabilités. (Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.) Une décharge ruineuse en vérité; car le monopole de l'Etat s'expliquerait si l'administration avait trop d'argent. Elle pourrait alors assurer mieux que personne la restauration et la conservation minutieuses des 27.000 monuments classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, des 60.000 objets classés, sans compter la foule de ceux qui mériteraient de

l'être et ne le sont pas. Mais elle a si peu d'argent qu'elle a presque épuisé tous ses crédits depuis dix ans en restaurant cinq bâtiments!

Et, pendant ce temps, on assiste impuissant à l'écroulement, qui risque d'être sans remède, de nombreux autres édifices souvent précieux. Les collectivités locales sont paralysées, plus encore que par l'absence des crédits, par le monopole de l'administration des beaux-arts.

C'est précisément parce que l'Etat manque d'argent qu'il faut jeter bas cet absurde système, imperturbablement légué à travers dix-sept régimes et constitutions différents, depuis le « surintendant des bâtiments du roi » François I^{er}.

Ne croyez-vous pas qu'il faut, avant tout,veiller le sentiment de responsabilité des Français à l'égard de leur patrimoine? Faire de la sauvegarde de ses richesses culturelles gâchées un but pour les jeunes? Encourager, former, aider les trop rares équipes de jeunes qui travaillent à titre bénévole sur les chantiers archéologiques? (Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.) Mobiliser les Français pour cette tâche, notamment avec les moyens audio-visuels?

Ma conclusion, vous la devinez, monsieur le ministre. Pourquoi les maisons de la culture se révèlent-elles incapables à diffuser la culture populaire, ce qui devrait être leur mission? Pourquoi, les théâtres subventionnés ont-ils tendance à se cantonner dans un milieu social aussi étroit? Pourquoi le patrimoine architectural du pays tombe-t-il en ruines?

C'est peut-être parce que, dans ces trois domaines comme dans tant d'autres, l'Etat se mêle de faire tout par lui-même, alors qu'il en est bien incapable, et, par suite, manque à ce pourquoi il est fait.

La centralisation parisienne de l'action culturelle, la sclérose des pratiques administratives, l'archaïsme des procédures, les formalités compliquées inutilement imposées par l'Etat, conduisent à une défaillance de l'Etat.

Certains indices et certains propos que vous avez tenus tout à l'heure, monsieur le ministre, notamment en ce qui concerne la direction de l'architecture et la direction de la musique, permettent d'espérer que se manifesterait la volonté de secouer la poussière d'un système sclérosé.

Puissiez-vous, monsieur le ministre, triompher du malthusianisme, de la routine, du corporatisme!

Puissiez-vous favoriser, par exemple, la création de fondations privées! Je sais bien que, sur le rapport d'un distingué maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été décidée la création d'une Fondation de France. Mais n'est-ce pas là encore une façon bureaucratique de confisquer l'initiative privée? Tel capitaine d'industrie, qui ferait des prouesses pour verser des bénéfices à une fondation qui porterait son nom, ne fera aucun versement anonyme à une Fondation de France étagée.

Alors, entre deux excès, d'une part l'excès du libéralisme caricatural, qui est le « laisser-faire, laisser-aller », qui est l'absence de contrôle, la démission de l'Etat, et d'autre part l'excès du dirigisme, non moins caricatural, qui consiste en un délire bureaucratique, il y a une troisième voie, dans le domaine culturel, comme dans tant d'autres.

Précisément parce que vos crédits sont faibles, ne vous en servez pas pour faire, mais pour inciter à faire.

Après les fécondes intuitions d'André Malraux, c'est cette organisation, ce rééquilibrage, que nous attendons maintenant de vous. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Gabriel Péronnet. Monsieur le ministre, je désire appeler votre attention, comme les années précédentes j'ai attiré celle de votre prédécesseur, sur quelques sujets qui, j'en suis sûr, ne manquent pas de vous préoccuper depuis que vous avez succédé à M. André Malraux.

Le premier est celui de la réunion des théâtres lyriques nationaux. Les anomalies, pour le moins surprenantes, dans le fonctionnement de cet organisme qui ont été, ici même, évoquées à plusieurs reprises, continuent à défrayer la chronique.

Aucune amélioration ne semble s'être dessinée. Pourtant l'assurance nous avait été donnée l'année dernière, « qu'un effort de redressement était en cours, que l'Opéra et l'Opéra-Comique allaient être mis au service d'une politique nouvelle de l'art lyrique ».

Il y a eu le plan Jarniou, puis l'expérience Jean Vilar, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'a pas été concluante. L'Assemblée nationale ne lui avait pourtant pas ménagé son concours puisque, si ma mémoire est fidèle, elle

avait voté dans le budget des affaires culturelles pour 1968, un crédit spécial de 1.150.900 nouveaux francs à titre de « provision pour mesures de réorganisation ».

Pendant six mois, de mai à novembre, l'Opéra a été fermé pour procéder à des réparations urgentes. La troupe a été transférée au Palais de Chaillot; l'opération, dit-on, a été particulièrement onéreuse. Il eût été sans doute utile — comme on l'avait annoncé — de mettre à profit ce séjour pour lancer à titre d'expérience des formules nouvelles et audacieuses dans la présentation et la mise en scène des œuvres lyriques qui en ont grand besoin, de faire l'essai d'un « Théâtre lyrique populaire » — je reprends la formule de M. André Malraux — dans le lieu même qui consacra la réussite éclatante du Théâtre national populaire.

Rien de cela n'a été tenté.

La subvention de l'Etat à nos scènes lyriques nationales est une évidente nécessité, et l'Assemblée nationale n'a point contesté des crédits qui lui ont été demandés: 1.450 millions d'anciens francs en 1958, 3.800 millions en 1968 et plus de 4 milliards en 1969. Encore faut-il savoir si l'utilisation qui est faite de ces crédits est la meilleure?

Certains éléments chiffrés permettent d'en douter. Le rapport entre les recettes et les subventions — M. le rapporteur l'a souligné — est en effet de l'ordre de 20 p. 100. Les exemples sont nombreux de sommes d'argent dilapidées pour l'exécution des maquettes, décors, costumes, accessoires, commandés à grands frais à l'étranger, alors que l'Opéra dispose de ses propres ateliers, qui n'ont servi que pour deux ou trois représentations si même ils ont jamais servi.

J'ai cité plusieurs cas de cette nature les années précédentes. Je n'y reviendrai pas. Cette situation est connue depuis des années.

Qu'attend-on, monsieur le ministre, pour porter remède à un état de choses onéreux pour les finances publiques, désastreux sur le plan artistique?

Combien restet-il d'ouvrages lyriques et chorégraphiques inscrits au répertoire?

Que reste-t-il des œuvres maîtresses des musiciens français qui étaient joués à l'Opéra? Florent Schmitt, Dukas, Ravel, Honegger, Francis Poulenc ont tous disparu de l'affiche!

A la lecture de la loi de 1939, qui a créé la Réunion des théâtres lyriques nationaux, on serait tenté de croire que cet organisme est un établissement autonome et que l'administrateur est doté de grands pouvoirs. En fait, il n'en est rien.

S'il est vrai que l'administrateur est nommé par le gouvernement, sur proposition du ministre de tutelle, il est le prisonnier d'un carcan administratif que lui imposent le ministère des affaires culturelles et le ministère des finances. Or, il importe avant tout que la Réunion des théâtres lyriques nationaux ait une âme, en la personne d'un administrateur qui soit un véritable « animateur-patron » et qui ne soit pas paralysé par un formalisme abusif, comme c'est le cas, ou entraîné dans cette valse sans fin des administrateurs, que nous avons connue.

Tous les grands théâtres du monde: la Scala, le Covent Garden, la Bolchoï, le Metropolitan ont un intendant général-patron.

Pourquoi, monsieur le ministre, alors qu'il est sans cesse question de dialogue, de participation, d'association, s'oppose-t-on à la création d'un comité d'entreprise au sein de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, vingt-quatre ans après le vote de la loi qui a créé cette institution?

Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable d'associer étroitement aux responsabilités de la gestion et de la réforme de cette grande entreprise les représentants des personnels artistiques, techniques et administratifs, plutôt que de maintenir un climat de méfiance, une sorte de ségrégation entre l'administration et le personnel?

Le 7 juin 1968, un protocole d'accord a été signé entre les représentants du personnel et le représentant de votre ministère, aux termes duquel l'administration s'engage à communiquer dans les meilleurs délais aux organisations professionnelles le projet de réforme des théâtres lyriques nationaux et à accueillir, en vue d'un examen attentif, toutes les suggestions concernant cette réforme.

Or, depuis cette date, aucune suite n'a été donnée à cet engagement. Pour quelles raisons?

Des bruits circulent concernant une éventuelle fermeture de l'Opéra pendant un an pour réorganisation. Ces bruits sont-ils fondés? Je souhaite, monsieur le ministre, que vous acceptiez de répondre sur ces points.

Rien ne peut se faire à la Réunion des théâtres lyriques nationaux si l'on ne rétablit pas un climat de confiance, le climat humain indispensable à toute activité artistique.

Une tâche difficile vous attend: mettre fin au désordre, changer les habitudes, bousculer les routines — M. le rapporteur l'a excellemment dit — réformer sans faiblesse ni parti pris, rendre une âme à la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

Vous ne pouvez plus attendre pour promouvoir les réformes indispensables à la survie de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, en définitive à la survie des arts lyrique et chorégraphique dans notre pays. Ils furent, en d'autres temps, particulièrement brillants.

Vous devez faire un vaste effort de vulgarisation en commençant — vous en avez reconnu la nécessité vous-même — par développer l'enseignement de la musique, beaucoup trop négligé dans nos écoles, en aidant nos sociétés d'art musical populaire, en donnant une plus large place à l'art lyrique et chorégraphique à la télévision et à la radio.

Une fois de plus, je veux plaider auprès de vous la cause du théâtre privé. Des efforts méritoires, couronnés de succès, ont été accomplis pour les théâtres subventionnés.

J'en prends pour exemple la Comédie-Française. Et, au moment où M. Maurice Escande va quitter son poste d'administrateur, qu'il me soit permis d'adresser au grand comédien-français et au grand administrateur de la maison de Molière l'hommage qu'il mérite.

Des efforts ont été faits en faveur des centres dramatiques et des maisons de la culture. Mais, à côté de ces activités financées par les deniers publics, il est une autre forme d'activité théâtrale qui a ses titres de noblesse: le théâtre privé.

Que serait d'ailleurs le théâtre sans le théâtre privé? Que serait le théâtre sans nos directeurs de salle, sans nos directeurs de tournées qui sillonnent nos provinces et les pays étrangers? Le Grand ballet classique de France ne vient-il pas de rentrer d'une tournée triomphale en Extrême-Orient et au Moyen-Orient, au cours de laquelle sa troupe et son admirable étoile Liane Daydé se sont produites devant 130.000 spectateurs et les plus hautes personnalités des pays qu'elles ont parcourus?

Le théâtre privé, monsieur le ministre, remplit sa mission en France et dans le monde.

Pourtant, les subventions qu'on lui accorde sont bien maigres, quand elles existent, et les directeurs de salle et de tournées éprouvent de grandes difficultés pour faire face à leurs obligations.

M. le président. Monsieur Péronnet, je vous prie de conclure.

M. Gabriel Péronnet. Monsieur le président, je demande à bénéficier de l'indulgence que vous avez accordée à l'orateur précédent qui a doublé son temps de parole. J'ai pratiquement terminé.

Les taxes diverses, la fiscalité représentent une charge considérable qui grève lourdement les conditions d'exploitation, charge à laquelle s'ajoute le régime bien mal défini de la T. V. A. sur les « fournisseurs de spectacles » créé par le décret du 22 décembre 1967, qu'il faudra revoir.

Reprenez à votre compte, monsieur le ministre, la formule d'André Malraux qui déclarait: « Il est temps de concentrer nos efforts sur l'aide aux théâtres privés. »

Reprenez sa formule et, surtout, appliquez-la, car elle date du 9 novembre 1963!

Telles sont les observations que j'avais à vous présenter. Je ne doute pas un seul instant de votre désir ni de votre volonté d'aboutir. Encore faut-il que la matière vous soit fournie. Hélas! elle ne l'est pas avec le maigre budget qui nous est proposé, ce budget des affaires culturelles qui, en 1968, représentait 0,42 p. 100 du budget général et n'atteindra cette année que le dérisoire pourcentage de 0,38 p. 100.

Je reprendrai à mon compte les propos tenus à cette tribune par M. Giscard d'Estaing le 9 novembre 1967: « Je retiens donc, au nom de la commission des finances, que les budgets 1969 et 1970 devront comporter un effort important si l'on veut atteindre les objectifs du V^e Plan en matière culturelle. »

Or, à la fin du V^e Plan, la moitié seulement des crédits que l'on avait estimé nécessaire d'engager auront été inscrits au budget. Nous sommes loin du compte.

Il est vrai que le rapporteur spécial de la commission des finances pour les affaires culturelles de 1968 est aujourd'hui ministre des finances. Vérité en deçà du Parlement, erreur au-delà!

Convenez avec nous, monsieur le ministre — vous l'avez fait, mais il ne suffit pas de convenir — qu'ils ont raison tous ceux qui, à travers la France, toutes opinions politiques confondues, demandent que le budget des affaires culturelles de notre pays soit porté au minimum à 1 p. 100 du budget général, tant il est vrai que, dans la compétition mondiale, l'avenir de la France se joue sur deux plans, celui de l'économie et celui de la culture. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, je tiens à préciser que M. Peyrefitte a bénéficié de temps de parole que lui ont cédés des orateurs qui, inscrits dans la discussion, ont renoncé à intervenir. L'indulgence dont j'aurais fait preuve à son égard est donc toute relative.

Je veux bien me montrer libéral, mais à condition que les dépassements de temps de parole n'obligent pas l'Assemblée à siéger, jusqu'à la fin de la semaine, dans des conditions impossibles.

La parole est à M. Ollivro.

M. Edouard Ollivro. Monsieur le ministre, une phrase du rapport de M. Poniatowski m'a frappé : « Le budget des affaires culturelles représente un peu plus de 2 p. 100 du seul budget militaire ».

Ce chiffre fait penser à l'indigence de ceux qui, à des échelons divers, essayent de promouvoir en France une action culturelle.

J'ai reçu l'autre jour une lettre d'un jeune professeur qui anime un foyer dans un établissement secondaire. « Pourriez-vous nous aider ? me demandait-il. Nous n'avons pas de local. Nous voudrions faire l'acquisition d'un wagon désaffecté. Il nous en coûterait, paraît-il, 2.000 francs. Où trouver cet argent ? »

Budget en recul : nous sommes loin du « un pour cent » demandé par soixante-deux organisations culturelles réunies en un comité aussi ardent que représentatif.

Bien sûr, certains diront : « Ce « un pour cent », pour quoi faire ? Trop de finance peut nuire à la culture ».

En réalité, cet impératif du « un pour cent » répond à des sollicitations et à des besoins, car le désir de la culture est de plus en plus vif. Dans les entreprises se tiennent des réunions culturelles de plus en plus nombreuses, et de plus en plus nombreuses également sont les cartes vendues au titre d'adhérent culturel.

Sur le plan municipal, sur le plan des collectivités, on observe les mêmes phénomènes. De 1963 à 1966, les budgets des communes ont augmenté de 34 p. 100, mais les budgets culturels des communes, eux, ont augmenté de 91 p. 100. Quant au pourcentage du budget culturel des communes par rapport à leur budget total, il est passé de 2,80 à 3,68 p. 100, ce qui prouve bien la nécessité de la culture, ce qui démontre également combien il est regrettable que nous ayons à examiner aujourd'hui un budget en recul.

Monsieur le ministre, vous êtes un ministre-clé pour la construction de la nouvelle société. Vous avez, bien sûr, à gérer vos propres affaires, mais la culture touche aussi à l'éducation nationale, à la jeunesse, à l'aménagement du territoire, au tourisme, à l'O. R. T. F., tant il est vrai, comme le soulignait Folliet, que « la culture, c'est tout l'homme ».

Gérant votre domaine, vous avez donc aussi à convaincre vos collègues de donner, dans leurs soucis, la place qu'elle mérite à la culture.

Le commissariat au tourisme vient de confier à M. Ogilvy la mission de développer aux Etats-Unis notre propagande touristique. Quels sont nos atouts touristiques ? Ils sont nombreux, mais l'un d'entre eux vous concerne de très près : nos monuments historiques.

Il est à vrai dire étonnant de voir combien les Français, ces dernières années, — et là je ne suis pas d'accord avec M. Peyrefitte — ont découvert ce patrimoine et la nécessité de le préserver.

L'émission « Chefs-d'œuvre en péril » est, à cet égard, révélatrice et je pourrais, pour mon compte, citer le cas d'un artisan qui consacre ses dimanches à la restauration d'une chapelle voisine de chez lui.

Il y a peut-être une action à envisager, semblable à celle qui est menée au Portugal et en Espagne avec les « pouzadas » et les « paradores ». Dans ces pays, les abbayes, les châteaux ont retrouvé la vie en même temps qu'ils enrichissent le pays.

Confort, prix ! Dans un parador, on ne peut séjourner que cinq jours, mais à quelques dizaines de kilomètres un autre établissement semblable vous accueille.

Je crois savoir, monsieur le ministre, qu'une société existe en France dont la mission est d'étudier ce problème. Il serait intéressant de connaître l'état d'avancement de ses travaux.

Ministre carrefour ! A cet égard, l'O. R. T. F. est aussi un peu de votre domaine de persuasion. On fait, sur les deux chaînes, un effort certain pour faire connaître le visage de la province. Mais — et là je suis d'accord avec M. Peyrefitte — il n'est pas nécessaire que des reportages de ce genre soient automatiquement confiés à des techniciens de Paris.

Il n'y a là aucune animosité de ma part, mais je rejoins un courant d'idée qui se manifeste de plus en plus.

Le *Monde diplomatique* de ce mois publie, sous la plume de Jean Egen, un article vivant et documenté sur l'Alsace. J'y lis ceci :

« Sachant que les Alsaciens ont leurs regards tournés vers leur télévision... les Allemands font des émissions à leur intention et viennent d'ouvrir un bureau à Strasbourg. Quand il se passe quelque chose en Alsace, leurs reporters arrivent souvent avant les nôtres. Il arrive aussi, lorsque la télévision française veut tirer un portrait de l'Alsace, qu'elle envoie sur place une équipe de Paris. Le mal est que le travail des artistes parisiens, si parfait qu'il puisse être, est souvent moins ressemblant que celui des réalisateurs badois ou bavarois. Mais, à Strasbourg, on ne désespère pas. Or pense qu'un jour ou l'autre le soin de cultiver ou de divertir l'Alsace sera également confié à des Alsaciens. »

La matière provinciale, vous le savez, monsieur le ministre, est subtile, difficile à saisir, plus difficile encore à exprimer. Les équipes régionales sont à même d'y faire face, sinon seules, tout au moins à titre de collaborateurs, voire de conseillers.

Que l'O. R. T. F. échappe à la culture, c'est impossible, et il en est de même pour l'éducation nationale.

Je sais qu'il s'agit là aussi d'un domaine en dehors de votre compétence directe, mais un problème aigu se pose, que vous connaissez bien et que je ne peux pas ne pas évoquer, car il touche fondamentalement à ce que nous, en province, nous considérons comme notre culture.

Le conseil supérieur de l'éducation nationale s'est récemment penché sur la question d'une épreuve facultative de langue régionale au baccalauréat. L'avis a été négatif : 17 voix contre, 14 pour, une abstention, deux bulletins nuls.

Des membres de ce conseil, connus pour leur grande valeur intellectuelle, ont voté contre. Raisons invoquées entre autres et parfois curieuses : maintien dans un état de servage de populations rurales parlant une langue régionale ; danger présenté par la promotion des langues régionales pour le français parlé.

Volontaires ou non, ces erreurs ou ces équivoques culturelles doivent être dénoncées. Il faut que le Gouvernement passe outre à l'avis exprimé par ce conseil. Et s'il est besoin d'une cour d'appel, elle est ici, dans cette maison. Faites déposer un projet de loi à ce sujet. Nous vous soutiendrons et nous serons fidèles ainsi à l'esprit du Président de la République qui, il y a quelques mois, déclarait qu'il ferait en sorte que la défense des langues, des traditions et des cultures bénéficie d'un réel appui des pouvoirs publics.

Le parler régional n'est un facteur ni d'infériorité mentale ni d'un quelconque asservissement. C'est, au contraire, un élément de culture, de diversité et de richesse pour l'homme lui-même en même temps que pour le pays tout entier.

Un élément, car il en est d'autres. Il serait souhaitable, pour leur préservation et leur épanouissement, que soient créés des collèges régionaux de la culture. Ces collèges, créés par vous, monsieur le ministre d'Etat, en liaison avec l'éducation nationale, organiseraient des stages, rassembleraient des écrivains, des artistes, des chercheurs. Le siècle d'Apollo est aussi le siècle de l'enracinement régional.

Dans le patrimoine des régions il y a aussi, bien entendu, les richesses artistiques. Deux mille ans d'histoire ont doté la France d'un trésor sans doute inégalé. Or, ce trésor, tout au moins dans nos provinces, est en péril. A certaines époques de l'année, il ne se passe pas de semaine, voire de jour, sans que des pillards s'en prennent à nos richesses. Des objets précieux disparaissent, des retables, des statues. Dans une cathédrale de mon département, sous l'autel, se trouvait un magnifique panneau d'une valeur inestimable. Un vitrail brisé, la nuit, et le lendemain le panneau avait disparu. Il arrive même qu'au bord des routes des calvaires soient démontés et emportés.

Il faut définir une politique de défense de nos trésors culturels. Les recoupements opérés par la police, le style de ces pillages, le choix du butin, l'emploi des moyens mis en œuvre font penser qu'il s'agit non pas d'une action particulière et localisée, mais d'un véritable gang. Il faut mener l'enquête

au sommet, c'est-à-dire probablement à la dimension internationale.

De surcroît, il faut durcir les peines prévues en cas d'infraction de ce genre. Le châtiment doit être exemplaire. Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, accélérer la création d'un fichier photographique qui faciliterait l'enquête, et, avec les ministres de l'intérieur et de la justice, établir une politique efficace de préservation de notre patrimoine artistique.

Il est difficile de définir la culture. Disons qu'elle est non pas une sorte de luxe de l'esprit, mais une disposition qui permet de mieux se comprendre, de mieux comprendre les hommes qui nous entourent, de mieux comprendre l'histoire.

Cette disposition, cette ouverture, il en est qui l'ont acquise tout naturellement par la naissance, le milieu ou la faveur des études. Il en est d'autres pour lesquels la tâche est infiniment plus dure. Je voudrais, monsieur le ministre d'Etat, en terminant, vous rappeler ce qu'a écrit quelqu'un que vous connaissez bien — il s'agit encore de Folliet — : « Tout homme a droit à une culture humaine. Lier c'était le combat pour le pain. Aujourd'hui c'est le combat pour la culture ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Leroy.

M. Roland Leroy. Monsieur le ministre, votre prédécesseur parlait volontiers de la culture comme d'un « supplément d'âme ». Le Premier ministre actuel décrit la « nouvelle société » promise comme une « société de consommation » à laquelle s'ajoute le même « supplément d'âme ». Mais, aujourd'hui, on peut se demander comment vous pourrez poursuivre — comme vous déclarez vouloir le faire — dans la ligne de M. Malraux, quand on ajoute à la réduction de la consommation des masses, un budget misérable des affaires culturelles. Ainsi, la « nouvelle société » en question, celle du Premier ministre, n'aura pas plus de « supplément d'âme » qu'elle ne sera de « consommation ». Ainsi, les formules fausses ne servent même plus à cacher la réalité.

En effet, votre budget, que M. Malraux tenait déjà, selon sa propre expression, pour un « budget de six sous », est encore réduit, selon le rapporteur lui-même, M. Poniatowski, de 8 à 10 p. 100.

Il y a soixante ans, le budget du secrétariat aux beaux-arts de la III^e République représentait 0,46 p. 100 du budget de l'Etat ; en 1970, votre budget n'atteindra pas 0,40 p. 100.

Vous êtes, disiez-vous tout à l'heure, à la tête d'un ministère aux pouvoirs élargis, mais vos moyens sont inférieurs à ceux dont disposait le secrétariat aux beaux-arts de la III^e République. Pourtant, en ce qui concerne la culture, si la V^e République a toujours tenu étroitement serrés les cordons de la bourse, elle ne fut jamais avare de promesses.

Récemment, M. Robert Poujade, secrétaire général de l'U.D.R., assurait, à la télévision, que son parti ne considérait pas la culture comme un luxe, mais comme un droit pour tous les citoyens. Ce sont là de belles paroles, mais il faut bien tenir ces propos pour pure et simple démagogie lorsque nous constatons que, tant du point de vue de l'insignifiance des crédits qu'il lui consacre, que de la lourdeur de la fiscalité dont il la frappe, le Gouvernement n'estime pas la culture autrement que comme un luxe.

Et que penser de ce qu'il faut bien appeler la duplicité politique de ceux qui déclarent s'associer sans réserve à la campagne entreprise pour que le budget des affaires culturelles atteigne 1 p. 100 du budget de l'Etat, alors qu'ils appartiennent à un gouvernement qui réduit ce budget ? Il est vraiment trop facile, et cela vaut pour les députés qui voteront ce budget, même s'ils l'assortissent de quelques critiques, de se dire ensuite préoccupés de l'avenir culturel de la France. Cela relève des pires mœurs politiciennes.

Il est vraiment trop facile aussi de prétendre que, l'année prochaine, tout ira mieux. M. Giscard d'Estaing, qui fut rapporteur des deux derniers budgets, déclarait à propos de celui de 1968 : « L'opinion doit être convaincue de la nécessité d'accomplir en faveur de la culture un effort exceptionnel ». Et à propos de celui de 1969 : « Si la réponse de 1969 aux événements de 1968 a été concentrée sur l'éducation nationale, votre rapporteur émet le vœu que celle de 1970 porte sur l'action culturelle ».

Ainsi, de promesses non tenues en promesses non tenues, ce qui éclate, c'est l'incapacité du capitalisme à faire face, dans le domaine de la culture comme dans les autres, aux impératifs de notre époque. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

L'accélération du progrès des connaissances, l'enrichissement de la création littéraire et artistique contemporaine, le développement des moyens de diffusion de la culture sont des réalités de notre temps. Ce n'est pas grâce au capitalisme, mais le plus souvent malgré lui, que ces réalités se fraient leur chemin.

Le capitalisme, en mutilant l'activité créatrice des artistes, des chercheurs, des écrivains, des interprètes artistiques, mutile la société tout entière.

De plus, les difficultés et les obstacles auxquels se heurte la vie culturelle ne résultent pas uniquement d'un budget dérisoire. Les carences scolaires, l'insuffisance aggravée du temps et des moyens de vivre des travailleurs, la disette financière organisée des collectivités locales, sont autant de handicaps supplémentaires.

Nous sommes en présence d'une véritable démission à l'égard d'une responsabilité nationale que certains propos officiels tentent d'ailleurs de justifier.

Le directeur des théâtres, de la musique et des lettres au ministère des affaires culturelles, dans une récente déclaration à la presse, évoque le rôle de l'Etat dans le domaine de la culture, surtout en termes de mécénat avec tout ce que ce mot comporte d'aléas et d'incertitude.

L'activité de l'artiste est une des activités irremplaçables de la vie de la cité. Sa dignité et ses possibilités de pleine expression fondent un certain nombre d'exigences pour la collectivité. En d'autres termes, cela signifie que l'Etat se doit d'assumer à l'égard de la vie artistique cette obligation majeure : mettre des moyens suffisants à sa disposition.

Nous n'en concluons pas que l'Etat doit tout faire. La nécessaire diversité qui doit caractériser la vie culturelle suppose la multiplicité des sources de création et de diffusion. Il est vrai, par exemple, que les collectivités locales ont, à cet égard, un rôle important à jouer. Nous le contestons d'autant moins que tout le monde s'accorde à reconnaître la quantité, la diversité et la qualité des initiatives culturelles des municipalités communistes.

Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a au plan national une politique d'essor culturel à mettre en œuvre, qui ne peut l'être valablement que si l'Etat dégage les ressources nécessaires.

C'est une des dimensions de la liberté de création que le parti communiste français ne cesse et ne cessera de tenir comme une des conditions de l'enrichissement de la culture et de l'esprit humain.

De ce point de vue, les artistes ont quelques raisons d'être inquiets lorsqu'on affirme, en votre nom, que c'est l'Etat qui doit déterminer les orientations artistiques et culturelles des organismes qu'il subventionne.

Un certain « dirigisme culturel » a été annoncé par vous-même, monsieur le ministre, lorsque vous avez déclaré : « L'aide de l'Etat doit être réservée aux œuvres qui sont profitables à la santé morale du pays ».

M. Jacques Cressard. Parlez-nous plutôt de la liberté d'expression des écrivains soviétiques !

M. Roland Leroy. Nous sommes ici à l'Assemblée nationale française. Vous y êtes comptables d'une politique qui, allant de l'interdiction de *La Religieuse* au limogeage de Jean-Louis Barrault, se prolonge aujourd'hui par les interventions policières contre les chercheurs qui luttent pour la défense de la science française et la dignité de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jacques Cressard. C'est toujours la même chose. On voit la paille qui est dans l'œil de son voisin, mais pas la poutre qu'on a dans le sien !

M. Roland Leroy. Il est vrai que la production de biens dits « culturels » véhicule, dans notre pays, un énorme flot de produits dont beaucoup tendent à abaisser notre peuple. Ce phénomène a des causes multiples et complexes, mais ses causes déterminantes découlent de la nature même de la société capitaliste.

La vie culturelle n'échappe pas à la course au profit. Des capitaux considérables s'y investissent pour faire argent de tout, y compris par l'exploitation des instincts les plus bas, des obscurantismes de toute nature et des conformismes les plus étroits. Que l'« anticulture », car c'est au fond de cela qu'il s'agit, ait, pour s'exprimer, des moyens sans commune mesure avec ceux dont disposent les artistes qui ont quelque chose à dire, est un signe évident de la faillite du capitalisme dans le domaine culturel.

Ce n'est pas à cette situation que le pouvoir veut s'attaquer. Il n'a nulle intention de combattre un système qui lui offre le double avantage d'être l'auxiliaire idéologique précieux de sa

domination, en retardant la prise de conscience des réalités de notre temps, et de permettre la réalisation, par la commercialisation de la culture, de substantiels profits. N'est-il pas symbolique, à bien des égards, qu'il soit proposé que l'une des trois commissions culturelles du VI^e Plan soit présidée par M. Sylvain Floirat ?

S'il y a menace pour la santé morale de notre peuple, ce ne sont pas les artistes et les créateurs qui peuvent en être tenus pour responsables, mais un système qui détourne leur activité de ses véritables buts. S'il y a menace pour la santé morale de notre peuple, il faut en rechercher la cause première dans la société capitaliste elle-même.

Lorsque les plus hautes autorités de cette société célèbrent le profit et la concurrence imputable comme les vertus supérieures de l'individu, il faut beaucoup d'hypocrisie pour s'étonner ensuite que fleurissent l'individualisme le plus exacerbé, la violence, le désespoir. Ce sont là les conséquences naturelles de la crise des valeurs morales de la société bourgeoise, de son évolution qui tend de plus en plus à faire de l'homme un loup pour l'homme, de son incapacité à offrir des perspectives et des raisons de vivre à notre peuple et à notre jeunesse.

Un passé récent nous éclaire sur ce qui se cache derrière la notion de « santé morale du pays » affichée par les hommes du pouvoir. Ce n'est quand même pas pour combattre la pornographie que le pouvoir et les municipalités U. D. R. et centristes s'en sont pris à Jean-Louis Barrault et à Gatti, à Tréhard et à Monnet, à Sarrazin et à Dasté, pour ne prendre que ces quelques cas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Les atteintes à la liberté de création et d'expression sont dans la logique d'un pouvoir contraint de rechercher l'appui de toutes les forces de réaction, y compris les plus bornées. Elles sont la contrepartie inévitable de cette politique.

Et pourtant il existe des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui, en France, consacrent le meilleur d'eux-mêmes à la sauvegarde et au développement de l'activité culturelle nationale.

Votre pouvoir, monsieur le ministre, organise aujourd'hui le démantèlement de toutes les activités culturelles ; il sème l'inquiétude dans tous les milieux, ceux des maisons de la culture comme ceux du cinéma, ceux des théâtres lyriques nationaux comme ceux du théâtre, de l'architecture, des arts plastiques, des musées et de la musique, pour ne citer que ceux-là. Le temps de parole limité qui m'est imposé m'empêche de vous rappeler sur ce point les légitimes revendications et les besoins que nous avons souvent exprimés dans de nombreuses interpellations.

Mais fort heureusement, dans notre pays, les travailleurs, les artistes, la classe ouvrière et les démocrates ont toujours su trouver le chemin de l'action commune pour la défense des droits de l'intelligence.

Nous saluons comme un fait extrêmement positif, riche de possibilités pour le présent et de promesses pour l'avenir, le rassemblement qui se réalise pour exiger que le budget culturel atteigne 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Le nombre, la représentativité et la diversité des organisations et des personnalités qui participent à cette action, témoignent d'une volonté profondément enracinée dans notre nation, de voir reconnaître enfin la place que doit tenir la culture dans la vie nationale.

Nous n'affirmons pas que le fait d'accorder 1 p. 100 au budget des affaires culturelles résoudreait tous les problèmes, mais nous réaffirmons ce que depuis plusieurs années déjà nous n'avons cessé de proclamer : au-dessous de ce minimum, il n'est pas possible d'enrayer la dégradation qui caractérise de nombreux secteurs de la vie culturelle, et à plus forte raison d'amorcer la solution de certains de ces problèmes.

Nous sommes, à propos de cette question comme de toutes les autres, aux côtés de ceux qui défendent les intérêts de la nation.

Vous nous avez fait part, monsieur le ministre, de votre intention de réaliser certaines réformes. Nous ne nierons pas la nécessité de changements importants qui s'imposent du fait même de carences gouvernementales accumulées. Mais ces réformes sont conçues actuellement comme un moyen d'adapter la réalité aux maigres crédits qui sont les vôtres, alors que le véritable problème est de mettre la culture au diapason de notre temps. Pour cela, il faut des moyens, beaucoup de moyens.

Ces moyens, seules d'importantes transformations sociales permettront de les dégager. La nationalisation des monopoles capitalistes et du secteur bancaire, une fiscalité démocratique permettraient à l'Etat, à l'O. R. T. F., aux collectivités départementales et locales, aux comités d'entreprises et aux associations

culturelles, de disposer des moyens indispensables pour qu'ils puissent jouer un rôle grandissant dans la conservation du patrimoine national, dans l'aide à la création et à la diffusion culturelles et au développement des équipements culturels, offriraient des solutions aux problèmes de financement que pose la création artistique.

Dés structures originales permettraient d'associer, pour élaborer et mettre en œuvre la politique culturelle, les créateurs, les artistes interprètes et les représentants qualifiés du public.

Monsieur le ministre, nous voterons contre votre budget, et nous serons ainsi, une fois de plus, du côté de l'intérêt national et de l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Caillaud.

M. Paul Caillaud. Dans la grande famille des activités culturelles dont vous êtes, monsieur le ministre, le père ou, si l'on veut, le tuteur, je voudrais attirer votre attention pendant quelques minutes sur l'enfant mal aimé, mal aidé, sur la Cendrillon, si j'ose dire, qu'est en France, la musique populaire.

J'ai lu dans les excellents rapports de MM. Poniatowski et de la Verpillière, beaucoup de choses réconfortantes sur la situation en France de la musique, notamment sur le magnifique succès de l'orchestre de Paris qui s'est imposé d'emblée comme une des meilleures formations internationales, comparable certainement aux plus prestigieux orchestres.

En tant que provincial, comment ne serais-je pas satisfait aussi que votre prédécesseur ait fondé la diffusion musicale sur l'existence de structures régionales ? Je me réjouis de ce que, en particulier sous l'influence d'un excellent animateur, ma région soit l'une des premières à être dotée de cet orchestre régional du Val-de-Loire dont nous attendons beaucoup comme stimulant de la vie musicale et comme modèle pour les formations d'un niveau moins élevé.

Quant à l'enseignement musical, une orientation lui a été donnée depuis 1967. Je souhaite vivement que la collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et la création d'un baccalauréat à option musicale soient la solution du problème et je désire vivement que de la rue de Grenelle aux inspections académiques du dernier de nos départements, un grand élan d'enthousiasme déferle sur nos écoles, nos collèges, nos lycées et que tous ces établissements ne soient bientôt que mesure, mélodie et musique...

A un niveau plus élevé il faut se féliciter de l'amélioration des conditions d'enseignement dans les écoles municipales agréées, dans les conservatoires régionaux et les écoles nationales.

Pourtant, je ne crois pas que tout cela suffira si nous ne réussissons pas à maintenir et à développer, dans la diversité des catégories sociales et humaines, ce réseau d'associations, de sociétés et d'écoles, qui constitue précisément la musique populaire.

Je disais à l'instant que c'était un enfant mal aimé, mal aidé ; c'est peut-être « mal connu » qu'il faudrait dire. Son nom même, je le sais, fait sourire certains esthètes, qu'il assimilent à l'image folklorique des défilés du 14 juillet, des concerts sous les kiosques 1900, des orphéons municipaux et du « Männerchor de Steffisburg » ; en deux mots, si l'on peut dire, à « Sambre et Meuse » et aux « Cloches de Corneville », déjà cités.

Pour d'autres, le développement et le perfectionnement des techniques d'enregistrement et de reproduction de la musique, la prodigieuse diffusion du poste à transistors et de la télévision, en rendant le public exigeant sur la qualité de l'exécution, dans la meilleure hypothèse, ou en lui donnant l'habitude ou, presque, la maladie de la musique « en boîte » entendue plus qu'écoulée, devaient sonner le glas de cette même musique populaire. Et pourtant, elle vit !

Sait-on assez, en France, qu'une seule des confédérations de musique populaire groupe quarante-quatre fédérations représentant 6.000 sociétés et écoles et correspondant à un total de 600.000 musiciens ? Je dis bien 600.000 exécutants, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui ont, un jour, compris que faire soi-même de la musique, même sans éclair, sans prétention, et sans talent peut-être, aide à écouter la musique, constitue la meilleure approche de la musique, procure enfin des satisfactions insoupçonnées.

Cette survie quasi miraculeuse est, certes, la preuve de l'existence dans le cœur du plus humble des hommes, d'un besoin de dépassement, d'évasion, disons de poésie. Mais elle est aussi le résultat de la foi agissante de quelques « mordus » de la musique, professionnels et amateurs.

Ajoutons enfin qu'elle n'aurait pas été possible sans l'effort financier des municipalités qui ont pensé que l'enseignement

musical est un enseignement comme les autres, qui doit être mis à la disposition de tous les enfants mais qui, à ce niveau, n'est pas aidé par l'Etat.

Je sais une ville qui consacre à son école de musique 0,5 p. 100 de son budget : un pourcentage à vous faire rêver, monsieur le ministre, n'est-il pas vrai ? Eh bien, cette municipalité doit, faute de locaux et de crédits, limiter les effectifs de son école à 300 élèves et refuser les services qui lui sont demandés de l'extérieur. On y rencontre des garçons et des filles, des adultes et des adolescents de toutes conditions : le fils d'un ouvrier d'entretien de la voirie publique et, à l'occasion — cela arrive — l'épouse du directeur du cabinet du préfet, des instituteurs, des artisans, des commerçants, toutes les catégories sociales, toute l'image, en définitive, d'une communauté urbaine.

Si la batterie fanfare est restée fidèle, comme son public, au répertoire traditionnel, la philharmonie et l'orchestre de chambre ne craignent pas d'affronter des programmes plus relevés et plus difficiles. Les pupitres y sont tenus, non sans honneur, par les professeurs et les amateurs les plus éclairés, mais aussi par les meilleurs élèves.

On fait là de la culture sans le savoir, et en tout cas sans le dire, à la différence de certains qui disent plus qu'ils ne font. La preuve, je la trouve dans tel succès à des concours nationaux et dans l'accession de tels élèves au conservatoire national de musique de Paris.

Mais même ces résultats ne sont sans doute pas l'essentiel. Ce qui compte, ce sont ces centaines de jeunes et d'adultes auxquels l'expérience du beau a été donnée par la musique.

De telles entreprises, il y en a beaucoup en France, mais elles coûtent cher et n'entrent malheureusement pas dans les catégories qui sont aidées par l'Etat. Pourtant, je ne demanderai pas aujourd'hui, pour elles, dans le budget d'austérité, sinon de misère, qui nous est soumis, une subvention. Je demande simplement qu'elles ne soient pas méconnues, voire méprisées.

Mais je suis tenté d'aller plus loin et de solliciter quelque chose de plus, qui ne coûterait pas très cher : une enquête sérieuse, même prolongée, sur le fonctionnement d'une de ces écoles — je vous donnerai des adresses, monsieur le ministre, si vous le désirez.

Si cette enquête se révèle positive, un essai honnête pourrait être tenté pour déterminer quelle pourrait être la participation de tels établissements à l'éducation musicale populaire, dans une région donnée, et comment ils pourraient s'intégrer dans l'organisation pédagogique entreprise depuis 1967.

Les centaines de milliers de musiciens amateurs qui constituent la musique populaire méritent bien que l'on pense à eux et qu'on les aide.

Cette Cendrillon, dont je parlais au début de mon propos, vaut bien qu'un magicien tente de la transformer en une belle princesse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. Jacques Vendroux. Mesdames, messieurs, le mécanisme mystérieux et même parfois inéquitable qui octroie à certains d'entre nous des temps de parole quelque peu ridicules — deux minutes ! — m'oblige à supprimer le début, la conclusion et le corps de mon intervention. Il n'en restera donc pas grand-chose, sinon une simple question orale avec débat que je vais vous poser, monsieur le ministre.

Je compte parmi les nombreux auditeurs de la radiodiffusion et spectateurs de la télévision qui n'ont jamais compris pourquoi, à une ou deux exceptions près, depuis plusieurs années les représentations des théâtres nationaux ne sont pratiquement jamais diffusées en direct.

Je sais bien que votre département n'est pas seul en cause et qu'il ne porte pas essentiellement la responsabilité de cette carence. Mais il semble que l'octroi par vos soins de subventions fort importantes vous donne le droit de poser des conditions à leur utilisation, notamment en ce qui concerne une obligation, pour les bénéficiaires, d'assurer un minimum annuel de retransmissions de pièces de théâtre, de spectacles lyriques et de grands concerts nationaux.

Au jour où nous sommes, il n'est plus possible d'opposer à ce vœu des difficultés d'ordre technique. A un moment où, depuis la lune, on procède à des retransmissions en couleurs — plus ou moins réussies, d'ailleurs — il paraît difficile d'objecter que ce sont uniquement des questions matérielles qui se mettent en travers de cette possibilité.

Je me suis laissé dire que, dans ce domaine, on ne parvient pas à vaincre certaines mauvaises volontés inspirées par la défense d'intérêts particuliers. Si c'est vrai, monsieur le ministre, ce n'est pas tolérable. Les subventions vous donnent

le droit et le moyen d'opposer à ces mauvaises volontés votre propre volonté.

Il est à la fois anormal et injuste, alors que lesdites subventions sont financées par l'ensemble des contribuables français, qu'une minorité de privilégiés soient seuls admis à en bénéficier. Les foyers les plus reculés de nos campagnes doivent, au même titre que ceux de la capitale, être admis au rayonnement de la Comédie française et de certains théâtres lyriques.

C'est tout ce que je voulais vous dire, aujourd'hui, monsieur le ministre. Les autres choses, je vous les dirai une autre fois. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Mainguy.

M. Paul Mainguy. Chaque époque a un style qui lui est propre et qui la caractérise devant l'histoire. Notre époque a le sien, un style bien spécial et que les générations futures appelleront probablement le style canular.

Il ne s'agit pas, en effet, d'un style proprement dit, mais plutôt d'une absence de style et le mot « art » dans ce cas doit être entendu d'une façon différente.

On parle toujours des règles de l'art, c'est donc que, pour être artiste, il faut se soumettre à un certain nombre de règles techniques d'une acquisition toujours difficile. Les règles de l'art sont celles qui ont été reconnues propres à la production de la beauté : nous sommes ici dans le domaine des « beaux-arts », domaine qui ne souffre pas la médiocrité et Destouches, en écrivant sa phrase fameuse : « La critique est aisée mais l'art est difficile », ne faisait que reproduire une notion communément admise.

Dans le style canular, ce n'est pas du même art qu'il s'agit. Ce qu'il faut pour réussir, c'est connaître l'art et la manière de faire prendre n'importe quoi pour une œuvre artistique. Beaucoup y sont passés maîtres et depuis de nombreuses années.

Pour prendre des exemples à l'étranger, je citerai, au musée d'art moderne de New York, une toile, de grandes dimensions, uniformément noire. Une notice, placée à côté, explique qu'il faut s'approcher de très près pour pouvoir distinguer de minuscules points rouges qui, à ce prétendu tableau, confèrent une grande valeur artistique.

Dans la pièce voisine, la sculpture la plus caractéristique, à mon avis, est constituée par un empilement de vieilles caisses dépourvues de couvercles. Je pense que l'artiste a dû concevoir cette œuvre pendant la grève des éboueurs et qu'il n'a pas trouvé d'autre solution pour débarrasser son garage.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, est certes un grand artiste et je rends hommage à ses qualités d'écrivain et à l'œuvre qu'il a accomplie pour la défense de notre patrimoine artistique. Le seul reproche que je fasse à M. Malraux, c'est d'avoir favorisé, un peu trop à mon goût, le style à la mode, le style canular.

Il me serait agréable que vous acceptiez de me donner l'assurance que le style canular cessera d'être le style officiel et qu'une plus large part sera faite aux artistes figuratifs. Leur conception de la beauté est plus directement assimilable par la majorité de la population et les contribuables n'ont pas, avec eux, l'impression d'être victimes d'une mauvaise plaisanterie. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Mesdames, messieurs, il est exact de dire que le problème le plus dramatique qui se pose dans ce budget est celui de la conservation des monuments, des objets d'art et des sites.

Cette protection se heurte à la modicité des crédits affectés. Les crédits de fonctionnement de la direction de l'architecture sont réduits de 3.300.000 francs. Cette diminution touche, entre autres, la subvention de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

Pourrais-je vous demander, monsieur le ministre, si les mesures d'austérité budgétaire vont ralentir la réalisation de la deuxième loi de programme concernant huit monuments appartenant à l'Etat et quatre-vingt-trois monuments et ensembles historiques qui sont le bien des collectivités locales ?

Pour trente-deux monuments, sur quatre-vingt-trois inscrits, les travaux n'avaient pas été entrepris au 1^{er} juillet 1969 ; pour onze, il y a eu un commencement d'exécution de 10 p. 100 seulement.

Il serait nécessaire d'affirmer que les versements des crédits de l'Etat ne seront pas ralentis.

C'est la première précision que je désire obtenir de vous.

Je ne méconnais pas l'effort qui a été accompli ces dernières années ; il était nécessaire et urgent. Mais, sauver une centaine de monuments prestigieux ne suffit pas. Nous sommes les dépositaires privilégiés d'une multitude d'édifices architecturaux qu'il faut à tout prix conserver.

Ce patrimoine historique de notre pays, qui replace les Français des époques antérieures dans les lieux où ils vivaient, espéraient, luttèrent, est le livre ouvert pour nos yeux d'une civilisation qui constitue le lien moral et artistique qui relie tous les Français.

De l'humble maison aux toits de lauze des Cévennes et du Gévaudan — architecture mineure, certes, mais combien émouvante ! — aux maisons fortes, aux châteaux d'un Moyen Âge « énorme et délicat », aux élégants manoirs de la Renaissance, c'est un ensemble immense et varié qu'il nous faut défendre.

J'ai lu, dans l'avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, que son rapporteur soulignait trois constatations qui nous rendent profondément pessimistes.

D'abord, l'impossibilité absolue, en l'état actuel des crédits budgétaires, de sauvegarder et de restaurer le patrimoine historique français en le sauvant de la ruine ; ensuite, la lourdeur des procédures et l'inadaptation de certaines catégories de personnel, qui aggravent la situation ; enfin, l'intégration insuffisante de ce patrimoine monumental à la fois dans la vie économique et sociale de notre pays et dans les préoccupations des Français.

Mais je ne vois guère, monsieur le ministre, de réponse apportée à ces judicieuses remarques.

Je voudrais, avant qu'il ne soit trop tard, que la nation tout entière, et j'ose espérer, un jour, l'Europe, se sentent concernées par la sauvegarde de ces survivances architecturales.

Un peuple ne vit son histoire qu'à travers les monuments qui attestent de sa grandeur dans l'aire pacifique de la beauté.

Dois-je également dénoncer la grande misère de l'archéologie française dans le domaine des antiquités nationales ?

Notre législation concernant les fouilles archéologiques, la protection des chantiers, comme la répression des recherches clandestines, aurait été excellente si le support prévu initialement avait été étoffé, développé. Il demeure hélas ! embryonnaire.

Les musées spécialisés sont peu nombreux. Le personnel qualifié est insuffisant et mal rétribué. Les laboratoires, les équipes de recherche sont réduits et dans le dénuement. Des étudiants participent très souvent aux recherches, mais ne peuvent, dans cette voie, se créer un débouché professionnel.

Faut-il souligner le massacre de certains sites archéologiques ? Lors de grands travaux dans les zones urbaines industrielles, aucun archéologue n'est consulté, et, très souvent, c'est sciemment que les responsables veulent ignorer les monuments existants et les chantiers de fouilles en cours exhumant des vestiges archéologiques.

M. Georges Carpentier. Très bien !

M. René Chazelle. Je pourrais donner à ce sujet de nombreuses illustrations.

Je vais conclure.

Monsieur le ministre, mon propos aura été d'appeler votre attention sur l'impérieuse nécessité d'écarter de la destruction ces sites millénaires. Il faut faire vite, car le temps joue contre le patrimoine de notre pays.

Nous avons, me direz-vous, un budget de rigueur, d'austérité. Mais chaque année qui passe condamne irrémédiablement quelque chose d'irremplaçable.

Nous sommes frappés de stupor et de tristesse en assistant, impuissants, à l'agonie de tant d'œuvres qui sont les silencieux témoins d'un passé révolu. Nous sommes comptables de ce dépôt prestigieux vis-à-vis des générations qui montent, de ces jeunes dont l'art est la patrie universelle.

N'ayons pas, espérons-le, un jour, l'implacable remords de ne pas avoir légué à la jeunesse ces trésors de culture qui appartiennent à la France, à la civilisation et à l'humanité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude Marcus. Monsieur le ministre d'Etat, je limiterai mon propos à des questions concernant les musées et à quelques mots sur la Réunion des théâtres lyriques nationaux et les maisons de la culture.

Je souhaiterais, non pas engager une discussion générale sur les musées — MM. les rapporteurs en ont déjà très largement parlé — mais formuler quelques propositions concrètes dont certaines figurent dans les rapports.

L'an dernier déjà, j'avais insisté sur l'anomalie que constitue le déséquilibre de fréquentation existant entre nos grands musées nationaux — le Louvre, le palais de Versailles — et l'ensemble des autres musées nationaux, notamment le musée national d'art moderne et le musée des monuments français qui accueillent un nombre de visiteurs extrêmement réduit, alors qu'ils sont eux-mêmes des musées fort importants, bien organisés et bien présentés.

Pour remédier à ce déséquilibre, il est souhaitable que soit créé, auprès de la direction des musées de France, un service des relations extérieures chargé de faire connaître au grand public l'existence même de ces musées qui sont ignorés et, en particulier, de présenter leurs richesses, dans une action coordonnée avec l'O. R. T. F., au cours d'émissions régionales ou nationales de télévision.

Toutes les expériences tentées montrent, en effet, que, lorsqu'on présente à la télévision un aperçu d'une exposition ou des collections d'un musée, la fréquentation du public augmente dès les jours suivants.

M. de la Verpillière a évoqué, en présentant son rapport, la question des photographies et des catalogues des musées que j'avais moi-même posée l'année dernière.

J'appelle votre attention, monsieur le ministre d'Etat, sur la pauvreté des musées de province, en particulier des musées classés et contrôlés qui, pour la plupart, n'ont même pas répertorié toutes leurs richesses et qui, dans leur grande majorité, ne possèdent pas de collections complètes de photographies de leurs œuvres.

Plutôt que d'entrer dans la voie du perfectionnisme et de chercher à réaliser des catalogues scientifiques volumineux, il faudrait adopter le système employé par les Allemands pour les musées qui consiste à publier des catalogues sommaires où toutes les œuvres sont reproduites en photographies petit format, mais qui permettent de disposer d'un répertoire général des œuvres de ces musées.

En relation avec ce problème de la photographie des œuvres, il serait souhaitable — on l'a déjà demandé, mais j'y insiste — que soit créé un centre de documentation national où toutes les œuvres des musées de France seraient répertoriées, afin de mettre à la disposition des chercheurs et des spécialistes des reproductions des œuvres d'art, ne fût-ce que pour faire avancer les travaux d'histoire de l'art.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez évoqué, avec raison et justesse, le problème de l'animation des musées.

La publicité télévisée, les catalogues ne peuvent suffire à susciter un intérêt pour nos musées et le raisonnement de M. Poniatowski sur la sauvegarde des sites s'applique à l'animation des musées.

M. le rapporteur estime, en effet, que « le moment est venu de passer à une conception dynamique de la sauvegarde et de la mise en valeur associant étroitement, dans une même action, l'Etat, les services régionaux, les hommes de l'art, les propriétaires, les collectivités locales ». Cette conception est valable pour les musées.

Il faut que les musées sortent du carcan administratif qui les enserre, qu'ils soient en contact avec les collectivités locales — ils le sont souvent déjà — avec les collectionneurs et les amateurs d'art qui s'intéressent aux problèmes régionaux.

Certains musées ont fait des expériences bénéfiques en présentant des expositions d'art régional ou de peintres locaux qui ont plu au public. C'est le cas, je crois, du musée du Havre. Je pense aussi à l'expérience tentée par le musée de Béziers auquel mon ami M. Leroy-Beaulieu est si attaché.

Le musée de Béziers a été le premier en France — ou, du moins, les précédents sont bien lointains — à organiser deux expositions d'œuvres de collections privées de la région permettant aux amateurs de connaître des œuvres souvent ignorées.

De telles expositions créent un courant d'intérêt autour des musées et peuvent inciter des collectionneurs à penser à d'éventuelles donations aux musées.

Le musée de Béziers mérite donc d'être cité en exemple.

Telles sont les quelques observations que je voulais faire sur le problème des musées qui nécessiterait bien d'autres développements si je n'étais tenu par la limitation du temps de parole.

A propos de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, je trouve fort intéressants les projets actuels et, en particulier, la notion de démocratisation de l'opéra. Mais je voudrais qu'une garantie soit donnée pour que l'Opéra de Paris reste un théâtre de prestige national.

Il n'y a pas incompatibilité entre démocratisation et prestige national, mais il est souhaitable qu'on ne s'oriente pas vers la formule d'une « maison de la culture lyrique » qui oublierait que le théâtre de l'Opéra doit rivaliser avec les grands théâtres lyriques du monde, que ce soit Covent Garden, le Bolchoï, le Metropolitan Opera ou la Scala de Milan.

Il n'est pas souhaitable non plus, comme il a été évoqué, de fermer la salle Favart. Cette salle devrait servir à certaines expériences nouvelles, l'Opéra continuant d'être le théâtre de prestige national.

En ce qui concerne les maisons de la culture et les théâtres populaires, vous avez eu parfaitement raison, monsieur le ministre, d'évoquer le rôle de l'Etat en cette matière. L'Etat n'a pas à imposer une doctrine, contrairement à ce qui se passe dans certains pays où tout ce qui est intellectuel ou artistique est caporalisé et où tous ceux qui ne s'expriment pas dans la voie de l'Etat sont impitoyablement châtiés.

Le but de l'Etat, en France, n'est pas d'imposer une doctrine, ou une forme de culture, mais de favoriser l'éclosion des différentes formes de la culture. Toutefois, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, ni dans un certain masochisme qui conduirait à utiliser les fonds publics presque uniquement pour subventionner des activités culturelles contestataires, ou des spectacles dont le but est d'amener la chute de l'Etat.

Il faut, dans cette matière comme dans beaucoup d'autres, savoir raison garder et maintenir un équilibre. Si la liberté théâtrale et celle des maisons de la culture doivent être préservées, il faut aussi suivre de près les spectacles qui sont présentés de façon que l'Etat et les contribuables français n'aient pas l'impression qu'on se moque d'eux.

Telles sont les quelques observations que je voulais faire, monsieur le ministre d'Etat, sur un problème qui a passionné et passionne encore beaucoup de nos concitoyens, et qui, malgré des erreurs, malgré des difficultés rencontrées par les maisons de la culture, présente un acquis considérable dû à M. Malraux. Leurs conceptions doivent être légèrement modifiées, mais elles donnent à la France un instrument culturel qui manquait. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Pardonnez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de retenir votre attention à une heure aussi avancée de la matinée pour vous présenter un certain nombre de remarques.

Dans le passé, il y a eu trois budgets qui n'ont pas été établis ni défendus sous la pression de la conjoncture comme le sont, par exemple, le budget de l'agriculture ou celui de l'éducation nationale, trois budgets qui n'ont pas un intérêt électoral immédiat et dont l'impulsion est plus facilement donnée par le Président de la République que par le Premier ministre : les budgets de la jeunesse et des sports, de la recherche scientifique et des affaires culturelles.

Ces trois budgets se trouvent malheureusement en diminution relative. S'il est vrai qu'ils ne touchent pas les Français dans leur vie quotidienne, il faut reconnaître qu'ils ont un intérêt national très profond et doivent décider de l'avenir de la France à long terme.

Vous nous avez dit que vous verriez d'un œil favorable l'augmentation de votre budget jusqu'à ce qu'il atteigne 1 p. 100 du produit national. Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir réclamer cette augmentation à celui qui peut seul donner l'impulsion nécessaire à cette demande.

Je voudrais maintenant exprimer des remarques bien précises sur le fonctionnement de votre administration et je vous prie de ne voir dans mon propos rien qui puisse porter ombrage à l'admiration que je vous porte ou à l'amitié qui me lie à vous. Mais il appartient aux députés de mettre le doigt sur le fonctionnement choquant de certains rouages qui mériteraient non seulement des enquêtes, mais des réformes immédiates.

Croyez bien que je n'ai rien contre les dépenses qui peuvent être effectuées pour la restauration des monuments de France. Elles ont permis, par exemple, au château de Fontainebleau de découvrir sous des fresques sans valeur du XIX^e siècle le plus grand cycle de peinture maniériste d'Europe. La mise au jour des œuvres du Rosso et du Primaticcio rembourserait cinq ou six fois le montant de la loi de programme tout entière si l'on voulait, par hypothèse, les vendre aux Américains.

C'est là un type d'investissement particulièrement rentable.

Mais je voudrais aussi faire le point sur les énergies et les crédits perdus, qui sont considérables.

Vous savez que les immenses et merveilleux bâtiments du quartier Henri IV et du quartier des Princes qui comportent plus d'une aile du château de Fontainebleau, sont vacants depuis

deux ans. Les dégradations qui se sont produites du fait du froid et de l'humidité ont été plus importantes qu'un siècle d'occupation militaire. Le chauffage central et l'électricité y sont installés, et je dois signaler qu'une occasion pareille ne se reproduit qu'une fois tous les siècles à l'échelon national.

Dans le même temps, les caves et les greniers du Louvre sont saturés de trésors qu'on ne peut montrer au public faute de place. Vous auriez l'occasion d'y transférer des bureaux ou d'y installer, par exemple, les services de la calquographie dont les infrastructures sont légères. Cela permettrait à la fois de redonner vie à ces bâtiments et de les entretenir.

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre d'Etat, et cela m'a frappé, qu'une des plus grandes entreprises lancées par le ministère des affaires culturelles était, sans conteste, la cité interministérielle des archives. Cette cité doit effectivement centraliser toutes les archives des ministères, déléster notamment celui des finances et trier celles qui n'ont pas d'intérêt de celles qui ont un intérêt historique et iraient aux archives de France.

Un tel projet, à l'image de ce que font des entreprises privées américaines avec de gros profits pour les administrations d'Etat, devrait constituer, en effet, un des éléments les plus dynamiques de la modernisation et de la rénovation de l'administration française.

Or vous ne consacrez à une telle œuvre qu'un budget dérisoire, de quoi entreposer 60 kilomètres d'archives dans un ancien restaurant désaffecté où les archives nationales n'ont guère de chance de se conserver et de quoi également acheter une clôture pour entourer un terrain de 9 hectares en pleine région parisienne, afin, si je puis ainsi dire, de le « geler » sans y faire les investissements qui rendraient vraisemblable un tel projet, alors que trois autres ministères réclament ce terrain pour y implanter des activités qui auraient un rôle heureux de promotion sociale dans la région parisienne.

En ce qui concerne la rénovation de l'administration, je vous signale que pour tous les travaux de restauration ou d'investissement, l'administration de l'architecture se trouve absolument paralysée du haut en bas de la pyramide par la peur des contrôles financiers. Il en résulte une inertie et une grève du zèle en matière de paperasses qui n'a d'égal que le refus de toute responsabilité à tous les échelons et qui conduit le ministère des affaires culturelles à ne plus faire de construction pour ne faire que de l'administration.

Les services de l'architecture absorbent tous les crédits de l'Etat pour s'envoyer des papiers et des contre-papiers. Voici quelques chiffres. Pour 80 millions de travaux à Versailles, il a été produit une tonne et demie de papiers, et pour 40 millions de travaux à Fontainebleau, deux tonnes et demie de lettres. Personne ne croira raisonnablement que ces lettres ont en général un intérêt historique et qu'elles iront aux Archives de France. La cité interministérielle des archives va donc les trier et en brûler la plupart. A cet égard, cette cité apparaît comme l'administration la plus utile, puisqu'elle boucle le cercle en brûlant enfin tout le travail inutile des autres administrations.

L'impression qui prévaut en la matière est celle d'une déperdition des énergies et des crédits. Le budget que nous contrôlons est également irrécupérable.

Un premier remède pourrait y être porté dès la semaine prochaine et, déjà, il permettrait une économie considérable. La décentralisation a échoué dans l'administration des affaires culturelles. Elle est un exemple funeste de ce qu'il faut éviter en cette matière.

Les quarante militaires, dégagés des cadres, qui incarnent à Versailles ce que M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales appelait « les fonctionnaires de la culture », ne jouent en vérité que le rôle de boîtes à lettres supplémentaires pour la liaison entre Paris et la province. Jamais on ne les a vus prendre la moindre initiative ou la plus petite décision.

Utilisez donc ces militaires dans des secteurs de l'enseignement où leur expérience de la discipline pourra avoir d'heureux effets sur la jeunesse. Leur incompétence en matière culturelle les rend d'autant plus attentifs à la lettre des règlements administratifs, en dehors même de toute finalité culturelle, qu'ils compliquent les problèmes les plus simples.

Trois personnes — au lieu de quarante — à la fois compétentes et dévouées à la culture, suffiraient amplement à Versailles pour gérer l'ensemble du service.

En revanche, je suis étonné de la sous-administration des agences d'architectes en chef des monuments historiques de nos départements. Dans le plus grand département d'Ile-de-France, riche de quatre-vingts monuments historiques — cent trente à l'inventaire supplémentaire — cette administration se réduit à

un adjoint, un dessinateur et une secrétaire, alors que plus de cent problèmes de sites et d'urbanisme doivent être arbitrés chaque mois sur dossier ou en commission.

C'est pourquoi, dans ma circumscription par exemple, un permis de construire en zone de site protégé ne peut être obtenu qu'au bout de six mois, quand ce n'est pas deux ans, malgré tous les efforts de M. le ministre de l'équipement.

Je ne saurais clore ce chapitre sans évoquer quelques anachronismes de l'administration auxquels vous voudrez bien vous intéresser. Ainsi les jardiniers saisonniers des palais nationaux, qui travaillent exposés aux intempéries, gagnent 600 francs par mois pour 44 heures de travail par semaine, alors que les gardiens saisonniers des musées, assis au chaud, gagnent 731 francs pour 43 heures de travail par semaine.

J'espère que vous voudrez bien réparer cette injustice, d'autant que les jardiniers saisonniers sont employés également pour la protection contre les incendies et que leur présence peut être d'un prix inestimable.

Je souhaiterais enfin attirer votre attention sur la nécessité de prévoir au VI^e Plan des crédits pour la restauration du premier vrai palais de l'Occident, malgré son italianisme, qu'est le palais de Fontainebleau où demeurent à restaurer le célèbre appartement du Pape, le théâtre Napoléon III, les appartements des chasses dont les ruines sont visitées par tous les historiens du monde.

En conclusion, je ne voudrais pas que vous sentiez dans mes propos, monsieur le ministre, la moindre réserve à l'égard de votre action personnelle. Je pense répondre à la fonction utile du Parlement en signalant, en toute confiance, les pertes en patrimoine, en énergies et en crédits, dont nous sommes responsables et qui amoindrissent l'efficacité de votre action.

Au moment où les valeurs fondamentales, qui sont nos raisons d'être, sont menacées d'extinction si elles ne trouvent pas à s'épanouir dans l'ensemble européen, vous devriez songer à l'attrait d'une fondation pour la culture européenne qui, à l'instar de la venue de la Pinacothèque de Munich qui, en 1952, a marqué une génération, organiserait systématiquement les échanges non seulement d'œuvres d'art, mais surtout de jeunes, grâce à des bourses collectives de culture, afin de régulariser les échanges entre notre Louvre, le Prado de Madrid, les Flamands de Bruxelles, le Rijksmuseum d'Amsterdam, le Kaiser Friedrich Museum de Berlin, les Offices de Florence et tous les musées européens qui constituent notre patrimoine culturel commun.

Telle est, monsieur le ministre, votre responsabilité première dans le but de stimuler une organisation européenne de la culture. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Leroy-Beaulieu.

M. Pierre Leroy-Beaulieu. Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi d'appeler votre bienveillante attention sur les problèmes que se posent, à l'heure actuelle, aux chercheurs bénévoles s'occupant tant d'archéologie sous-marine que de fouilles terrestres.

Je le fais d'autant plus volontiers qu'à Agde, ville incluse dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à cette Assemblée, il y a, dans ces deux domaines, des chercheurs bénévoles à qui je tiens à rendre hommage pour leurs travaux et leurs réalisations.

En ce qui concerne plus particulièrement l'archéologie sous-marine, ces chercheurs, qui furent tout d'abord des pionniers, créèrent cette œuvre magnifique de toutes pièces en mettant au point des méthodes scientifiques de travail qu'ils imaginèrent au fur et à mesure de l'évolution des techniques.

La plupart d'entre eux adhèrent d'ailleurs à la section archéologique de la section culturelle de la fédération française d'études et de sports sous-marins.

Or le président de cette section nationale d'archéologie et son équipe qui est basée à Agde, se heurtent aux plus grandes difficultés dues, je dois le dire, à vos services ; pourtant, ce sont ces chercheurs bénévoles qui ont découvert le magnifique épave d'Agde qui se trouve aujourd'hui au Louvre, à côté de la Victoire de Samothrace.

Aussi, je tiens à vous signaler qu'en ce qui concerne l'archéologie sous-marine, à l'heure actuelle, on constate, à mon grand regret, une détérioration des rapports entre l'administration et les chercheurs bénévoles ; des brimades à l'encontre de leur plus haut représentant ; des résultats négligeables en matière de découvertes ; une intensification du pillage — en particulier cet été, à Agde, on voyait des gens sans scrupule fouiller des épaves sous les yeux des Agathois impuissants — un mécontentement de notre jeunesse qui se passionne pour cette science et qui se trouve brimée.

Voulant, comme elle l'a déjà fait en Bretagne, annihiler l'action du groupe des recherches archéologiques sous-marines d'Agde, la commission supérieure de la recherche archéologique sous-marine a refusé de délivrer, en son nom, l'autorisation de fouilles qui lui était nécessaire pour la poursuite de ses travaux en 1969.

Cependant, par un paradoxe que l'on peut qualifier de « courtelinesque », elle lui réclame maintenant, avec beaucoup d'insistance, de déclarer les découvertes qui n'ont pas été permises du fait de cette interdiction et qui, de plus, auraient été illégales.

Pour terminer, je me permets de vous faire savoir qu'en ce qui concerne les fouilles terrestres, la situation est identique ; les bénévoles se heurtent à la même incompréhension de la part de l'administration. Le conservateur du musée d'Agde qui est, lui aussi un bénévole, en a subi les conséquences cet été.

Aussi vous serais-je très reconnaissant, monsieur le ministre, d'Etat, de bien vouloir examiner les problèmes que j'évoquais à l'instant afin que les chercheurs bénévoles puissent continuer l'œuvre magnifique qu'ils ont entreprise et que l'administration, au lieu de les brimer parce que certains de ses représentants croient avoir la science infuse, les aide et surtout leur donne les moyens de préserver cette part importante de notre patrimoine national, à la découverte duquel ces hommes remarquables travaillent, sans aucun intérêt personnel et qui, de plus, y intéressent bénévolement un grand nombre de nos jeunes en leur apprenant ainsi à encore mieux aimer notre pays et son histoire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Buot.

M. Henri-François Buot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous ne vous étonnez pas si je consacre les deux minutes qui me sont accordées à l'exposé de quelques doléances justifiées concernant la région de Basse-Normandie.

C'est ainsi qu'au chapitre 56-30, article 1^{er}, « Réparations aux monuments pour vétusté », 850.000 francs nous sont alloués. Il faudra, ou il faudrait, amputer ce crédit de 200.000 francs pour Le Mont-Saint-Michel, de 200.000 francs pour la cathédrale de Bayeux, sans compter d'autres réparations à des monuments appartenant à l'Etat.

Tous comptes faits, il ne resterait que 165.000 francs pour 150 édifices classés appartenant aux collectivités, alors qu'il faudra bien prélever sur les fonds réservés au patrimoine de l'Etat, afin d'utiliser les fonds de concours non utilisés du fait des restrictions de 1969.

D'autres régions, dont la Haute-Normandie, avec 106.200 francs, reçoivent des crédits plus importants sans justification réelle.

J'en suis d'autant mieux informé que la conservation des monuments historiques de basse Normandie étend son action en haute Normandie.

Alors je vous en prie, monsieur le ministre, donnez-nous notre juste part de crédits, déjà insuffisants pour les raisons que nous savons.

Au chapitre 56-30, article 2, « Réparation des dommages de guerre », les restrictions de la fin de 1969 ont déjà ramené nos crédits de 4.950.000 à 2.300.000 francs, et le déficit atteindra environ quatre millions de francs par rapport aux prévisions du V^e Plan.

Il nous faudra donc attendre la fin du VI^e Plan pour voir disparaître les séquelles d'une bataille qui décida de la libération du sol national et de la liberté.

Là encore nous sommes victimes d'un décalage sérieux avec notre voisine — et je n'en suis pas jaloux — qui se voit attribuer 9.141.000 francs contre 4.905.000 francs à la basse Normandie.

C'est dire le nombre d'édifices dont la réparation va traîner, et devoir attendre tant à Caen qu'à Falaise, Argentan, Lisieux, Coutances et bien d'autres lieux. Et je ne parle pas de la remise en état des vitraux, qui exigerait 5 millions, pour mettre un terme à toutes les doléances.

C'est dire aussi que le problème majeur de la direction de l'architecture est celui des crédits. Il paraît, et cela n'a rien d'étonnant, que l'administration des finances prend prétexte des reports importants de crédits d'une année sur l'autre pour ne pas augmenter les dotations.

Je me suis fait expliquer les causes de la lenteur de la consommation des crédits de l'espèce.

La nature, le rythme et la qualité des travaux et des matériaux expliquent les aléas de la prévision et ne se comprennent souvent qu'à la réception.

L'entrepreneur est en fait le maître d'œuvre et trop souvent, il n'existe pas, entre lui et le maître d'ouvrage, de contrôleur technique. Ce dernier technicien doit préparer et vérifier les marchés, avertir l'administration des lenteurs de l'entreprise, quelquefois d'erreurs telles que la substitution d'une pierre moins dure à une autre, et exiger la production des mémoires en temps utile.

Là où existe un contrôleur, comme en basse Normandie, les crédits pour petites ou grosses réparations sont bien consommés.

C'est pourquoi rien ne tournera rond ni plus vite si un service de contrôle n'est pas organisé partout, qu'il s'agisse du contrôle des prix, du rythme des travaux, de la qualité de leur exécution, et surtout la connaissance de l'entreprise.

Au-delà de votre personne, monsieur le ministre, je remercie vos prédécesseurs d'avoir doté ma région bas-normande du personnel qualifié qui a su créer une conservation des monuments historiques qui fonctionne bien.

Puissiez-vous lui donner les moyens de continuer dans cette voie, en dotant équitablement une région qui a bien mérité de la sollicitude nationale! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires culturelles. (Suite) :

(Annexe n° I. — M. Poniatowski, suppléant M. Raymond Boisdé, rapporteur spécial ; avis n° 836, tome I, de M. de la Verpillière, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 836, tome II, de M. André Beau-guitte, (Cinéma), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Services du Premier ministre (suite) :

(Annexe n° 23. — M. Ribes, rapporteur spécial.)

Section I. — Services généraux (suite) :

(Avis n° 836, tome XII, de M. Bonhomme (Promotion sociale), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Section V. — Journaux officiels.

Section VI. — Secrétariat général de la défense nationale.

Section VII. — Groupement des contrôles radio-électriques.

Section VIII. — Conseil économique et social.

Intérieur et rapatriés :

(Annexe n° 21. — M. Charret, rapporteur spécial ; avis n° 840, tome II, de M. Bozzi, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service
du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

